
OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION



Rapport final

***Enquête insertion
professionnelle à six mois
(MLI/022)***

Avec l'appui de



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	iv
LISTE DES ANNEXES.....	iv
LISTE DES SIGLES	v
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION	8
Contexte et justification	8
Objectifs de l'enquête	10
1. METHODOLOGIE	11
1.1. Bases de données	11
1.2. Outil de collecte des données	11
1.3. Collecte des données	12
1.4. Supervision de la collecte des données.....	12
1.5. Traitement et analyse des données.....	13
1.6. Production du rapport provisoire d'enquête	13
2. RESULTATS DE L'ENQUETE	15
2.1. Profils sociodémographiques des jeunes.....	15
2.2. Formation des jeunes enquêtés	18
2.3. Situation professionnelle actuelle des jeunes	28
RECOMMANDATIONS	53
CONCLUSION.....	55
ANNEXES	56
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la cible prévue par localité.....	11
Tableau 2: Répartition de la cible enquêtée par localité et sexe	13
Tableau 3: Répartition de la cible analysée dans le rapport par sexe et localité	13
Tableau 4: Répartition des jeunes selon la localité de résidence actuelle et le sexe	15
Tableau 5: Répartition des jeunes selon la localité de résidence actuelle et la tranche d'âge	15
Tableau 6: Répartition des jeunes selon le niveau d'instruction avant la formation et le sexe	16
Tableau 7: Répartition des jeunes selon le statut matrimonial et le sexe	17
Tableau 8: Répartition des jeunes selon la filière et le sexe	18
Tableau 9: Répartition des jeunes selon la filière et la localité.....	18
Tableau 10: Répartition des jeunes en emploi par filière et sexe.....	32
Tableau 11: Répartition des jeunes en emploi par localité et filière	33
Tableau 12: Répartition des jeunes en emploi selon leur statut dans l'activité et le sexe	37
Tableau 13: Répartition des jeunes en emploi selon la localité et le statut dans l'activité	37
Tableau 14: Répartition des jeunes en emploi selon la filière et le statut dans l'activité	38
Tableau 15: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et le sexe	38
Tableau 16: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et la filière.....	39
Tableau 17: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et la localité.....	39
Tableau 18: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et sexe.....	40
Tableau 19: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et filière de formation	40
Tableau 20: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et statut dans l'activité.....	41
Tableau 21: Répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et la localité	42
Tableau 22: Répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et la filière.....	42
Tableau 23: Proportion des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et le statut dans l'activité	43
Tableau 24: Répartition des jeunes au chômage par localité et sexe	46
Tableau 25: Répartition des jeunes au chômage par filière et sexe	47

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des jeunes selon le niveau d’instruction avant la formation et la tranche d’âge	16
Graphique 2 : Proportion des jeunes selon le statut matrimonial et la tranche d’âge	17
Graphique 3 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et le sexe	20
Graphique 4 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et la localité	20
Graphique 5 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et la filière	21
Graphique 6 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embauche ayant acquis des compétences par sexe (%)	22
Graphique 7 : Proportion des jeunes de la filière maraichage ayant acquis des compétences par sexe (%).....	23
Graphique 8 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embauche exploitant présentement des compétences acquises par sexe (%)	24
Graphique 9 : Proportion des jeunes de la filière maraichage exploitant présentement des compétences acquises par sexe (%).....	25
Graphique 10 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embauche ayant acquis des compétences pour une exploitation future par sexe (%)	26
Graphique 11 : Proportion des jeunes de la filière maraichage ayant acquis des compétences pour une exploitation future par sexe (%).....	27
Graphique 12 : Taux d’insertion avec un revenu décent par filière et sexe	29
Graphique 13 : Taux d’insertion avec un revenu décent par localité et sexe.....	30
Graphique 14 : Durée d’occupation du poste par filière et sexe.....	31
Graphique 15 : Durée d’occupation du poste par localité et sexe	32
Graphique 16 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d’obtention et le sexe (%)	34
Graphique 17 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d’obtention et la localité (%)	35
Graphique 18 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d’obtention et la filière (%).....	36
Graphique 19 : Durée moyenne d’accès au premier emploi par statut dans l’activité et filière (mois)	44
Graphique 20 : Durée moyenne d’accès au premier emploi par statut dans l’activité et localité (mois).....	44
Graphique 21 : Durée moyenne d’accès au premier emploi par statut dans l’activité et sexe (mois)	45
Graphique 22 : Proportion des jeunes au chômage selon leur moyen de recherche d’emploi et le sexe (%)	48
Graphique 23 : Proportion des jeunes au chômage selon leur moyen de recherche d’emploi et la localité (%).....	49
Graphique 24 : Proportion des jeunes en recherche d’emploi par moyen de recherche d’emploi et filière (%).....	50
Graphique 25 : Taux de de chômage des jeunes par localité et sexe.....	51
Graphique 26 : Taux de de chômage des jeunes par filière et sexe	52

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes en emploi selon le statut d’activité et la filière	56
Annexe 2 : Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes en emploi selon la filière	56

LISTE DES SIGLES

ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BDD	Base de données
CDFMO	Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
ENS	Ensemble
FPA	Formation par apprentissage
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIQ	Formation initiale qualifiante
LuxDev	Luxembourg Development Cooperation Agency
M.A	Maitre d'Apprentissage
MEA	Maintenance des équipements agricoles
ODD	Objectifs pour le développement durable
ONEF	Observatoire national de l'Emploi et de la Formation
PAFA II	Programme d'appui aux filières agropastorales, phase 2
PNISA	Plan national d'investissement dans le secteur agricole
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences

RESUME EXECUTIF

L'enquête d'insertion professionnelle des jeunes à six mois de la sortie du dispositif de formation et insertion professionnelle a été menée dans les régions de Sikasso et Ségou afin d'évaluer l'efficacité du dispositif de formation-insertion mis en place pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail. Inscrit dans le cadre du Programme MLI/022 – Formation et Insertion professionnelle, ce dispositif vise principalement à favoriser la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, en mettant un accent particulier sur les jeunes hommes et jeunes femmes.

L'enquête vise plusieurs objectifs spécifiques, notamment la mesure du taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent, l'évaluation de la qualité des emplois obtenus, ainsi que l'identification des obstacles freinant l'accès à l'emploi. Ces analyses ont permis de dégager des recommandations pour améliorer l'efficacité du dispositif et renforcer l'employabilité des jeunes.

L'approche adoptée combine des méthodes quantitatives et qualitatives, avec une collecte de données exhaustive auprès des jeunes formés en 2024 dans les régions de Sikasso et Ségou. Des entretiens et questionnaires structurés ont été administrés via la plateforme KoBoCollect, permettant d'obtenir des données précises sur le parcours d'insertion des jeunes. L'analyse des résultats a été réalisée à l'aide d'outils statistiques, notamment SPSS, afin d'identifier les tendances et les écarts selon les profils des jeunes.

Les jeunes enquêtés proviennent majoritairement des régions de Ségou (61,4 %) et Sikasso (38,6 %), avec une répartition presque égale entre les hommes (52,8 %) et les femmes (47,2 %). La plupart appartiennent à la tranche d'âge 15-35 ans, période où les défis liés à l'insertion professionnelle sont particulièrement marqués.

L'analyse des taux d'insertion révèle une situation contrastée selon le sexe, la région et la filière de formation. En moyenne, seuls 14,9 % des jeunes ont obtenu un emploi avec un revenu décent. Toutefois, des écarts notables existent, notamment entre les hommes (20,7 %) et les femmes (8,4 %), mettant en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par ces dernières.

Au niveau régional, Sikasso affiche un meilleur taux d'insertion (21,3 %) que Ségou (10,8 %), ce qui traduit une dynamique économique plus favorable dans cette région. En termes de filières, c'est l'embouche qui enregistre le meilleur taux d'insertion (16,8 %), suivie de l'aviculture (15,5 %) et du maraîchage (11,6 %).

Sur le plan des revenus, la majorité des jeunes en emploi décent perçoivent une rémunération inférieure à 200 000 FCFA par mois, avec 46,9 % gagnant entre 75 000 et 100 000 FCFA et 33,6 % entre 100 000 et 200 000 FCFA. Seuls 10,5 % des jeunes dépassent les 200 000 FCFA, ce qui témoigne d'une insertion économique encore fragile.

Les relations personnelles constituent le principal canal d'accès à l'emploi, mobilisées par 65 % des jeunes, ce qui souligne le rôle déterminant des réseaux sociaux dans l'insertion professionnelle. En revanche, les structures publiques d'accompagnement (ANPE, APEJ) sont peu sollicitées, avec seulement 21,8 % des jeunes ayant trouvé un emploi par leur intermédiaire, indiquant ainsi la nécessité de renforcer leur efficacité et leur visibilité.

L'auto-emploi s'impose comme le mode d'insertion dominant (84,6 %), avec une légère différence entre les hommes (85,7 %) et les femmes (81,6 %). À l'inverse, l'emploi salarié reste minoritaire (15,4 %), bien qu'il soit plus fréquent chez les femmes (18,4 %) que chez les hommes (14,3 %).

Le taux de chômage global des jeunes s'établit à 37,6 %, mais il est nettement plus élevé chez les femmes (47,1 %) que chez les hommes (29,1 %). Ces disparités sont encore plus marquées dans certaines filières,

notamment l'embouche (47,2 % de chômage chez les femmes) et le maraîchage (49,7 %), mettant en lumière les obstacles spécifiques que rencontrent les femmes dans ces secteurs.

Les écarts entre les régions sont également notables, Ségou enregistrant un taux de chômage plus élevé (40,1 %) que Sikasso (33,7 %). Cette différence peut refléter des opportunités économiques moins nombreuses ou une compétitivité accrue sur le marché du travail dans cette région.

Cette enquête met en lumière les défis majeurs de l'insertion professionnelle des jeunes formés, tout en identifiant des leviers d'amélioration pour renforcer leur employabilité et favoriser une meilleure intégration dans le marché du travail. En adaptant les stratégies d'accompagnement et en développant des opportunités d'emploi adaptées aux réalités socio-économiques des jeunes, il est possible d'optimiser l'impact du dispositif et de garantir une insertion plus durable.

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) guide les orientations stratégiques du développement. Il met l'accent sur cinq axes fondamentaux, dont la consolidation de la démocratie et la promotion de la paix, la croissance économique inclusive, la préservation de l'environnement et le renforcement du capital humain. Dans cette perspective, le Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation (PRODEC) s'engage à améliorer l'accès à l'éducation et à garantir la qualité de l'enseignement, tout en favorisant la décentralisation pour une gestion plus efficace de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le PRODEC 2 accorde une attention particulière à la formation professionnelle et technique comme un levier essentiel pour le progrès économique et l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Il vise à diversifier et à améliorer la qualité de l'offre de formation, en phase avec les besoins socio-économiques du pays.

Parallèlement, le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) soutient la politique nationale de formation professionnelle pour stimuler la croissance économique et l'emploi. Malgré ces efforts, le sous - secteur de la formation professionnelle est confronté à divers défis, notamment en termes d'infrastructures, de ressources humaines et financières.

Pour adresser ces défis, des programmes spécifiques, tels que le Programme MLI/021-Développement rural et Sécurité alimentaire et MLI/022-Formation et Insertion professionnelle, visent à renforcer les compétences des jeunes et à les intégrer économiquement dans les filières agricoles dans les régions de Ségou, Sikasso et dans le District de Bamako et périphérie. Cette approche vise à exploiter de manière durable le potentiel humain et les ressources agricoles des régions de Ségou et Sikasso, ainsi que du district de Bamako, pour améliorer les conditions de vie et prévenir l'insécurité alimentaire. L'objectif spécifique commun aux deux programmes est formulé comme suit : « les jeunes hommes et les jeunes femmes des régions de Ségou, Sikasso et du District de Bamako et sa périphérie bénéficient davantage d'opportunités économiques dans les métiers liés aux filières agricoles ».

Dans le cadre de la formation et insertion professionnelle des jeunes, le programme MLI/022-Formation et Insertion professionnelle vise comme objectif global à : « **soutenir la création d'emploi en priorité pour les femmes et les jeunes et les activités génératrices de revenus (AGR)** ».

L'unique résultat identifié en vue de l'atteinte de cet objectif spécifique dans le cadre du programme MLI/022-Formation et Insertion professionnelle est présenté comme suit : les parcours d'insertion économique des jeunes sont améliorés au travers de services d'orientation, de formation et d'accompagnement attractifs, accessibles, performants et adaptés aux besoins de l'économie des filières d'opportunité pour les jeunes.

Ce résultat est décliné en quatre sous-résultats :

- les capacités des acteurs de la formation professionnelle sont renforcées ;
- les jeunes hommes et les jeunes femmes intègrent des parcours d'insertion économique liés aux métiers des filières d'opportunité pour les jeunes ;
- les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue dans les métiers des filières d'opportunité pour les jeunes sont améliorés ;

- les entreprises peuvent faire bénéficier leur personnel de formations continues.

Les jeunes finaux directs sont les jeunes hommes et jeunes femmes en recherche d'insertion professionnelle, des régions de Ségou et de Sikasso ainsi que du district de Bamako et sa périphérie. Les jeunes finaux indirects sont les entreprises de ces collectivités territoriales qui vont pouvoir utiliser ces ressources humaines formées. En ce qui concerne les jeunes qui s'inséreront dans le dispositif de formation professionnelle, l'objectif est de pouvoir former, sur la période d'extension s'étendant sur 18 mois, 1 125 jeunes hommes et 1 125 jeunes femmes.

En août 2021, l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) a conclu une Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre (CDFMO) avec Lux-Development, l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement. Cette convention couvre trois programmes mis en œuvre par Lux-Development : le Programme MLI/021-Développement rural et Sécurité alimentaire, le Programme MLI/022-Formation et Insertion professionnelle, et le Programme d'appui aux filières agropastorales (PAFA, phase 2). La Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre porte sur l'action intitulée « **Appui au dispositif national et régional de suivi-évaluation de l'emploi et de la formation professionnelle** ». Cette action vise à renforcer les capacités l'ONEF en matière de suivi-évaluation des actions de formation professionnelle et emploi et à lui permettre à son tour de répliquer les acquis et d'accompagner les parties prenantes du dispositif dans leur rôle d'alimentation et d'animation du système de suivi-évaluation.

L'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés dans le cadre des filières agricoles appuyées permettra de mesurer l'atteinte des objectifs du programme, en particulier en ce qui concerne l'insertion économique des jeunes ayant suivi un parcours de formation-insertion (Formation initiale qualifiante, mentorat, coaching pour la recherche d'opportunités) dans les métiers liés aux filières agricoles. En évaluant l'insertion professionnelle à six mois après la sortie du dispositif d'accompagnement, on obtient une vision réaliste de l'impact du programme sur la vie professionnelle des jeunes.

L'enquête vise à déterminer si les jeunes hommes et jeunes femmes insérés professionnellement après avoir suivi le parcours de formation-insertion conservent leur emploi ou leur activité économique sur le long terme. Cela permet de mesurer l'efficacité des parcours d'insertion économique proposés par le programme, en s'assurant que les jeunes trouvent des emplois ou des activités économiques durables et décents. En mesurant la durée de l'occupation des jeunes ayant suivi un parcours d'insertion (Formation initiale qualifiante, mentorat, coaching) insérés ainsi que le montant de leur revenu mensuel, l'enquête permet d'évaluer la qualité des emplois obtenus¹. Cela inclut la stabilité de l'emploi et le niveau de rémunération, des aspects essentiels pour garantir une insertion professionnelle réussie et pérenne.

Pratiquement, dans le cadre de l'enquête, deux indicateurs seront renseignés :

- Indicateur d'effet intermédiaire 1.1 - R4 : Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont suivi un parcours de formation professionnelle dans les filières agricoles et qui ont pu s'insérer professionnellement de manière durable et décente à une échéance de six mois après leur sortie du dispositif d'accompagnement ;
- Indicateur d'extrait 2- R4 : Proportion de jeunes hommes et de jeunes femmes qui réussissent à trouver un emploi salarié et décent dans les filières agricoles et qui l'occupent encore six mois après le terme de leur formation.

L'indicateur d'effet intermédiaire évalue la progression du nombre de jeunes hommes et femmes ayant suivi un parcours d'insertion comprenant une formation qualifiante, un mentorat et un coaching, et qui

¹ Pour attester de la qualité de l'emploi, le type de contrat est important pour les emplois salariés

parviennent à décrocher un emploi durable ou à créer une activité économique avec un revenu mensuel de 75 000 FCFA dans les régions et de 130 000 FCFA pour le district de Bamako et sa périphérie. Cette mesure se base sur le suivi annuel du nombre de jeunes ayant atteint un niveau de revenu satisfaisant.

L'indicateur d'extrant analyse la proportion de jeunes parmi tous ceux qui ont été formés, qui ont pu avoir un emploi salarié avec un revenu mensuel de 75 000 FCFA dans les régions et de 130 000 FCFA pour le district de Bamako et sa périphérie.

L'enquête sur l'insertion professionnelle à six mois est une démarche pertinente pour évaluer l'efficacité du dispositif d'accompagnement des jeunes vers l'insertion économique dans les métiers agricoles.

Compte tenu du fait que le dispositif de formation est opérationnalisé en 2024 à Bamako et périphérie, l'enquête concernera les jeunes de la cohorte formée au premier trimestre 2024 dans les régions de Ségou et Sikasso. Bien que le temps écoulé après la formation n'atteigne pas six mois, l'enquête sera nécessaire afin d'apprécier les premiers effets du dispositif d'accompagnement à l'insertion afin de proposer des mesures de réajustements stratégiques en cas de nécessité.

Objectifs de l'enquête

L'objectif global est de contribuer à l'évaluation de l'efficacité externe du dispositif de formation-insertion mis en place dans le cadre de l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle.

De façon spécifique l'enquête vise à :

- mesurer le taux global d'insertion professionnelle avec un revenu décent des jeunes ayant suivi un parcours d'insertion (Formation initiale qualifiante, mentorat, coaching), désagréé par genre, filières agricoles et unités géographiques);
- mesurer la proportion de jeunes parmi tous ceux qui ont été formés, qui ont pu avoir un emploi salarié avec un revenu mensuel de 75 000 FCFA dans les régions et de 130 000 FCFA pour le district de Bamako et sa périphérie.

1. METHODOLOGIE

La méthodologie de réalisation de cette enquête consistera à collecter les données quantitatives et qualitatives auprès des jeunes ayant suivi un parcours d'insertion (Formation initiale qualifiante, mentorat, coaching) d'une part et d'autre part de traiter et d'analyser les données afin de rédiger un rapport d'enquête tout en proposant des recommandations aux parties prenantes du dispositif.

Comme indiqué dans la fiche d'identité de l'indicateur, un échantillonnage aléatoire était prévu, en tenant compte du nombre des jeunes, il a été jugé important de collecter les données auprès de tous les jeunes, sans faire de l'échantillonnage. Le processus de réalisation de cette enquête, de la constitution de la base de données, à la collecte des données en passant par une description sommaire de l'échantillonnage et l'élaboration du support de collecte de données, est décrit dans cette partie.

1.1. Bases de données

La base de données a été mise à la disposition de l'ONEF par l'équipe technique de LuxDev. Cette base de données contient des informations permettant de localiser les jeunes ayant suivi un parcours d'insertion (Formation initiale qualifiante, mentorat, coaching), les filières concernées, les centres d'intérêt des formations et d'autres informations pratiques facilitant leur identification. Actuellement, le nombre de jeunes formés dans les deux régions est de 1 291. Des traitements préliminaires ont été effectués pour corriger les éventuelles erreurs et affiner la base de données.

Compte tenu du nombre de jeunes relativement faibles et dans l'optique de disposer de données exhaustives sur l'ensemble des jeunes appuyés et apprécier leur évolution, il a été décidé de collecter les données auprès de l'ensemble des jeunes répertoriés dans la base de données.

Tableau 1: Répartition de la cible prévue par localité

Région	Femme	Homme	Ensemble
Sikasso	280	286	566
Ségou	346	379	725
Ensemble	626	665	1291

Source : BDD FIQ Ségou v01.10.2024 & BDD FIQ Sikasso 10.2024

1.2. Outil de collecte des données

L'outil de collecte adresse aux jeunes du programme MLI022 a pour objectif d'évaluer l'insertion professionnelle de ces jeunes six mois après leur formation, afin de mesurer l'impact du dispositif d'accompagnement sur leur intégration dans le monde du travail. Il est structuré en plusieurs sections permettant d'analyser différents aspects du parcours post-formation.

Tout d'abord, la section signalétique collecte les informations de l'enquêteur et du superviseur, assurant la traçabilité des données recueillies. Ensuite, la section d'identification du répondant permet de mieux comprendre le profil des participants, notamment leur âge, sexe, niveau d'instruction avant d'intégrer cette formation et lieu de résidence.

Puis, l'outil s'intéresse aux modalités de choix de la formation, au type de parcours suivi (mentorat, formation qualifiante, coaching) ainsi qu'aux compétences acquises. Cette partie vise à déterminer si la formation a permis aux jeunes de développer des savoir-faire applicables dans leur activité professionnelle.

L'analyse se poursuit avec l'évaluation de l'adéquation entre la formation reçue et l'emploi occupé ou envisagé. La situation professionnelle actuelle est examinée en distinguant les personnes en emploi, en

auto-emploi, sans emploi ou en retour en formation, en précisant les modalités d'accès à l'emploi ou les obstacles rencontrés.

Enfin, le volet financier aborde la question du financement des activités entrepreneuriales, le montant et les conditions des crédits obtenus, ainsi que la satisfaction des jeunes à cet égard. Des recommandations sont également formulées pour améliorer l'accès au financement.

Grâce à ces différentes sections, ce questionnaire permet d'établir un diagnostic précis sur l'efficacité du dispositif de formation et d'accompagnement, en identifiant les leviers à renforcer pour favoriser une insertion professionnelle réussie.

1.3. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée dans tous les cercles des anciennes régions de Sikasso et de Ségou sur une période de dix-neuf jours, du 03 au 22 décembre 2024. Les données ont été collectées auprès des jeunes (femmes et hommes) sortis du dispositif de formation professionnelle initiale appuyés par le programme. Pour l'occasion, les enquêteurs formés pendant quatre jours aux techniques de collecte de données, étaient munis d'un smartphone sur lequel, a été déployée le questionnaire élaboré par l'ONEF. Les enquêteurs avaient la responsabilité directe du contrôle de la qualité des données saisies sur leur smartphone. L'avantage principal de cette méthode est la simultanéité de la collecte et de la saisie des données.

1.4. Supervision de la collecte des données

Comme dans toute investigation statistique, du respect de la méthodologie de collecte des données dépend la qualité et la validité des résultats obtenus. Les superviseurs avaient pour tâches, de faire respecter des séries de contrôle suivantes :

- ✓ **la présence à certaines interviews** : il était nécessaire d'assister à certaines entrevues pour vérifier que les procédures de collecte sont bien suivies et que les données recueillies sont bonnes et complètes. Il s'agissait de voir comment se déroule l'interview. Pour ce faire, les superviseurs disposaient d'une copie du questionnaire. Il prend note concernant par exemple les questions qui présentent des difficultés pour l'enquêteur ou pour le répondant, la façon de poser et de traduire les questions par l'enquêteur, le comportement de ce dernier vis-à-vis du répondant, le rythme auquel se déroule l'entrevue, etc. Il fait part de ses observations à la fin de l'entrevue et suggère à l'enquêteur des moyens de s'améliorer ;
- ✓ **le contrôle du rythme de travail** : il s'agissait de suivre constamment la progression des travaux afin de s'assurer que la collecte sera terminée dans les délais prévus. Il n'y a pas eu besoin d'aménager le calendrier journalier des enquêteurs pour être en phase avec les délais. Le rythme de travail était parfaitement en adéquation avec le planning préétabli ;
- ✓ **les contre-enquêtes (back-check)** : en plus des vérifications sur le questionnaire les superviseurs vérifiaient certains des renseignements recueillis par l'enquêteur. Ils se rendent ou passent des appels téléphoniques à certaines personnes interrogées et repose certaines des questions pour vérifier que les réponses ont été enregistrées correctement. De même, les questionnaires renseignés et envoyés sur la plateforme Kobocollect par les enquêteurs ont fait l'objet de vérification dans le fond et dans la forme par l'équipe de superviseurs afin de s'assurer de l'exactitude des informations collectées.

Après la collecte de données, le tableau ci-dessous donne la répartition de ces jeunes par cercle et type de formation. La mission de collecte des données a rencontré plusieurs obstacles majeurs, compromettant la réussite des enquêtes prévues. L'un des principaux défis était l'indisponibilité de certains enquêtés, due aux changements non enregistrés de leurs coordonnées et aux migrations personnelles ou professionnelles des jeunes. L'accessibilité des localités a également posé problème, notamment dans les zones à risque où les contraintes sécuritaires limitaient les déplacements des enquêteurs. Sur les 1291 jeunes prévus, 1074 ont été enquêtés, soit un taux de non réponse de 17%.

Tableau 2: Répartition de la cible enquêtée par localité et sexe

Région	Femme	Homme	Ensemble
Ségou	325	365	690
Sikasso	185	199	384
Ensemble	510	564	1074

Source : Base de données de la collecte des données

1.5. Traitement et analyse des données

Les données statistiques ont été traitées de manière méthodique et rigoureuse. Après leur collecte via l'application Kobocollect, elles ont fait l'objet d'un traitement approfondi à l'aide du logiciel SPSS. Ce processus a inclus la vérification de la qualité des données, l'élimination des erreurs et des valeurs aberrantes, ainsi que la transformation des données brutes en indicateurs pertinents.

L'équipe chargée du traitement a également veillé au respect des normes éthiques en matière de confidentialité et de protection des données, garantissant ainsi la sécurité et l'intégrité des informations recueillies. Une collaboration étroite avec les enquêteurs et les superviseurs a été maintenue tout au long du processus pour assurer une interprétation correcte des résultats et répondre aux besoins spécifiques du projet.

Le traitement des données a permis d'identifier et d'exclure 112 personnes ayant déclaré ne pas avoir suivi de manière complète, un parcours d'insertion tel qu'une formation initiale qualifiante, un mentorat ou un coaching. En conséquence, l'enquête s'est concentrée sur les 962 jeunes ayant effectivement suivi un parcours d'insertion, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

L'analyse des données a été menée avec soin et précision afin de dégager des informations significatives. Une fois le traitement achevé, l'équipe d'analyse s'est concentrée sur l'établissement de liens entre les résultats de l'enquête et les problématiques soulevées dans les termes de référence. Les observations recueillies ont été classées, triées et analysées pour formuler des constats et des propositions en réponse à la problématique étudiée.

Tableau 3: Répartition de la cible analysée dans le rapport par sexe et localité

Région	Homme	Femme	Ensemble
Sikasso	192	179	371
Ségou	316	275	591
Ensemble	508	454	962

Source : Base de données de la collecte des données

1.6. Production du rapport provisoire d'enquête

Le rapport provisoire a été élaboré conformément au plan de rédaction préalablement défini, afin de structurer efficacement les résultats et les analyses. Ce document a été soumis pour validation à l'assistance technique de LuxDev, chargée du suivi de la mise en œuvre de la convention. Cette étape

essentielle a permis de présenter et de commenter les principaux indicateurs clés renseignés lors de l'enquête. Ces indicateurs, choisis pour leur pertinence vis-à-vis des objectifs du projet, ont été analysés en détail afin de fournir des informations exploitables et de faciliter la prise de décision.

L'objectif principal de cette soumission préliminaire était de garantir une première revue critique et de corriger d'éventuelles lacunes ou incohérences avant la rencontre officielle de validation par le comité scientifique de l'ONEF. Ce processus de double validation reflète une approche rigoureuse et participative, impliquant différents acteurs dans la consolidation du rapport. L'assistance technique de LuxDev a ainsi apporté des retours et recommandations permettant d'améliorer la qualité du document, d'en assurer la cohérence méthodologique et de vérifier l'exactitude des données présentées.

Une fois ces observations intégrées, le rapport a été soumis au comité scientifique de l'ONEF pour une validation définitive. Ce comité, composé d'experts multidisciplinaires, joue un rôle crucial dans l'examen critique du document et dans la validation des constats et propositions formulés. Cette démarche itérative vise à garantir un document final de haute qualité, répondant aux exigences méthodologiques et aux attentes des parties prenantes.

2. RESULTATS DE L'ENQUETE

2.1. Profils sociodémographiques des jeunes

Le profil sociodémographique des jeunes se caractérise par une diversité géographique, éducative, et matrimoniale. Ces éléments fournissent une base essentielle pour concevoir des programmes de formation et d'insertion professionnelle adaptés à la variété de besoins et de contextes individuels au sein de cette cohorte.

2.1.1. Localité de résidence actuelle

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des 962 jeunes interrogés selon leur localité de résidence actuelle (Sikasso et Ségou) et leur sexe. Il ressort que la majorité des jeunes résident à Ségou (61,4 %), contre 38,6 % à Sikasso.

La répartition selon le sexe révèle que les hommes (508) sont légèrement plus nombreux que les femmes (454), représentant respectivement 52,8 % et 47,2 % de l'ensemble des jeunes. Cette différence reste modérée et montre une quasi-parité dans l'accès au programme. À Sikasso, la répartition entre hommes et femmes est assez équilibrée (37,8 % des hommes et 39,4 % des femmes) tandis qu'à Ségou, les hommes (62,2 %) sont plus nombreux que les femmes (60,6 %), bien que l'écart soit relativement faible.

En somme, un équilibrage géographique serait nécessaire c'est-à-dire évaluer les raisons de la concentration des jeunes à Ségou et envisager des ajustements pour mieux répartir l'accompagnement entre les deux localités. Bien que la répartition hommes-femmes soit proche de la parité, il serait pertinent d'analyser si les besoins spécifiques des femmes et des hommes sont bien pris en compte dans l'accompagnement. Enfin, mener une étude complémentaire pour comprendre pourquoi Ségou attire plus de jeunes et si cela est dû à des opportunités économiques, à une meilleure accessibilité ou à d'autres facteurs.

Tableau 4: Répartition des jeunes selon la localité de résidence actuelle et le sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sikasso	192	37,8	179	39,4	371	38,6
Ségou	316	62,2	275	60,6	591	61,4
Ensemble	508	100,0	454	100,0	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

En examinant les données du tableau ci-dessous, la majorité (69,2 %) des jeunes appartiennent à la tranche 25-35 ans, suivie de celles de 15-24 ans (22,7 %). Dans cette dernière tranche, 55,5 % des jeunes résident à Ségou contre 44,5 % à Sikasso. Pour les 25-35 ans, la région de Ségou est la plus représentée avec une proportion plus élevée à (61,3 %) contre 38,7 % à Sikasso. Suivant les 36-40 ans, la concentration est nettement plus forte à Ségou (77,8 %) qu'à Sikasso (22,2 %). Enfin, les plus de 40 ans sont très minoritaires (1,6 % du total), avec 86,7 % localisés à Ségou. Ségou attire une proportion croissante de jeunes à mesure que l'âge augmente. Cela peut être lié à un marché du travail plus dynamique ou à des opportunités professionnelles plus attractives pour les personnes plus expérimentées.

Tableau 5: Répartition des jeunes selon la localité de résidence actuelle et la tranche d'âge

Tranche d'âge	Sikasso		Ségou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15 - 24 ans	97	44,5	121	55,5	218	100,0
25 - 35 ans	258	38,7	408	61,3	666	100,0
36 - 40 ans	14	22,2	49	77,8	63	100,0
Plus de 40 ans	2	13,3	13	86,7	15	100,0
Ensemble	371	38,6	591	61,4	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.1.2. Niveau d'instruction avant la formation

D'après le tableau ci-dessous, la majorité des jeunes détient un niveau d'instruction secondaire (33,6 %) ou fondamental (33,2 %). En outre, 21,5 % des jeunes ont atteint le niveau supérieur, 7 % ont suivi un enseignement coranique ou une alphabétisation, et 4,8 % n'ont aucun niveau d'instruction.

L'analyse par sexe montre que les hommes sont plus nombreux dans l'enseignement supérieur (24,2 % contre 18,5 % pour les femmes), tandis que les femmes sont davantage représentées parmi les personnes sans instruction (6,8 % contre 3,0 % chez les hommes). La répartition des jeunes est relativement équilibrée pour les niveaux fondamental et secondaire.

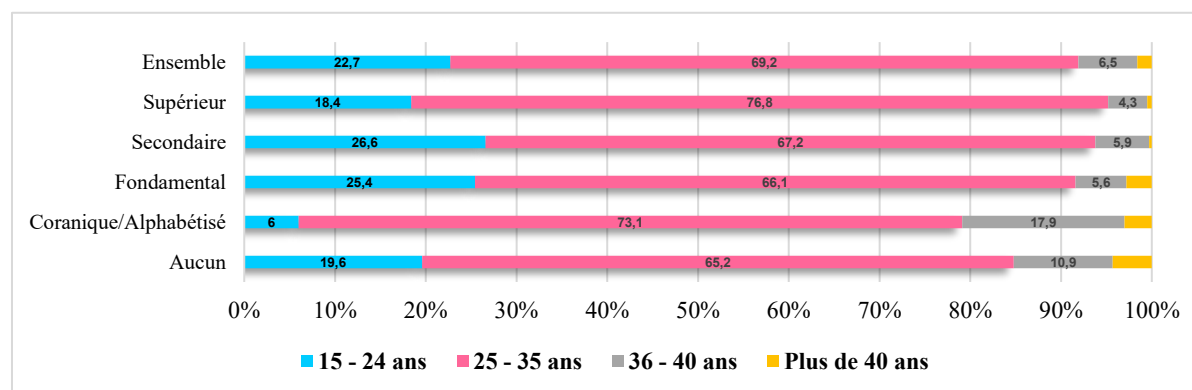
Il faut noter aussi l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur, c'est à dire les femmes sont sous-représentées par rapport aux hommes et parmi eux, une proportion plus élevée de se retrouve sans instruction ou avec une formation coranique/alphabétisée. Pour juguler cette tendance, les autorités doivent mettre en place des programmes d'accompagnement pour les jeunes filles afin d'encourager leur accès aux études supérieures et sensibiliser sur l'importance de l'éducation des filles et lutter contre les freins socio-économiques.

Tableau 6: Répartition des jeunes selon le niveau d'instruction avant la formation et le sexe

Niveau d'instruction avant la formation	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	15	3,0	31	6,8	46	4,8
Coranique/Alphabétisé	41	8,1	26	5,7	67	7,0
Fondamental	159	31,3	160	35,2	319	33,2
Secondaire	170	33,5	153	33,7	323	33,6
Supérieur	123	24,2	84	18,5	207	21,5
Ensemble	508	100,0	454	100,0	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Les données de ce graphique ci-dessous, montrent que la tranche 25-35 ans dominant toutes les catégories éducatives, confirmant que cette tranche d'âge est la plus active dans les parcours d'insertion. Les jeunes sans instruction sont surtout concentrés dans la tranche 25-35 ans, ce qui peut indiquer un accès tardif à la formation. La faible proportion de diplômés du supérieur après 40 ans pourrait refléter un accès limité aux formations continues pour les travailleurs plus âgés. Pour prendre en compte les moins de 25 ans, l'Etat doit développer des programmes de formation adaptés aux jeunes peu instruits, notamment en leur proposant des cursus professionnels rapides et qualifiants. Enfin, mettre aussi en place des programmes de reconversion professionnelle et de formation continue pour favoriser l'employabilité des plus de 35 ans.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 1 : Proportion des jeunes selon le niveau d'instruction avant la formation et la tranche d'âge

2.1.3. Statut matrimonial

Le tableau ci-dessous permet d'observer des tendances importantes en matière de statut matrimonial des jeunes de l'enquête d'insertion professionnelle à six mois. L'échantillon total comprend 962 jeunes, avec une légère prédominance des hommes (53 %) par rapport aux femmes (47 %).

L'analyse par statut matrimonial révèle que 30 % des jeunes sont célibataires. Cependant, cette proportion est plus élevée chez les hommes (38 %) que chez les femmes (21 %). Cette différence peut s'expliquer par des facteurs socioculturels et économiques influençant l'entrée dans la vie conjugale et professionnelle. La majorité des jeunes sont mariés (69 %). Ce taux est particulièrement élevé chez les femmes (78 %) comparé aux hommes (61 %), ce qui pourrait indiquer que ces dernières accèdent au programme après avoir fondé une famille, ce qui pose la question de l'articulation entre mariage et emploi. Le cas des divorcés/séparés et veufs (ves) est marginal, représentant moins de 1 % des jeunes. Les effectifs sont faibles.

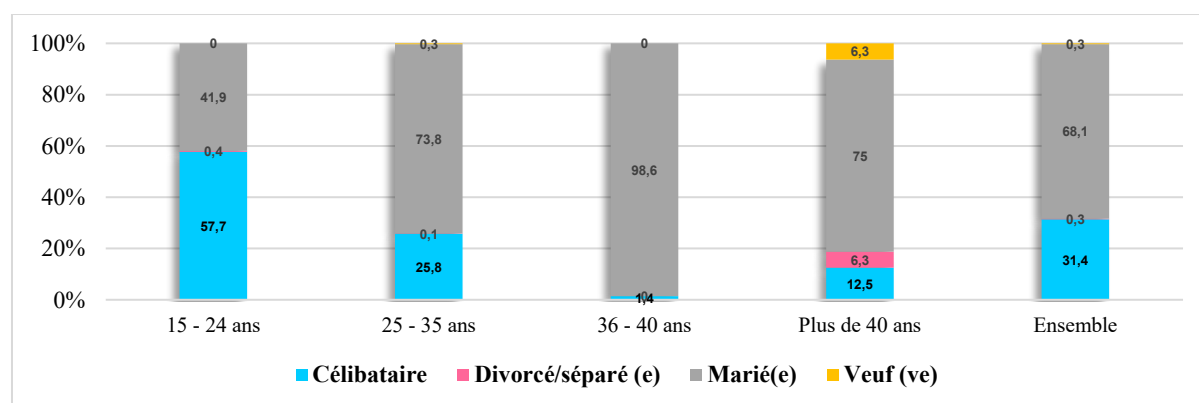
En résumé, le mariage est le statut dominant parmi les jeunes, ce qui peut influencer leur disponibilité et leurs attentes en matière d'emploi. Pour inciter les jeunes célibataires vers des opportunités adaptées, il faut développer des programmes d'insertion rapide pour les jeunes célibataires, notamment en leur proposant des emplois temporaires ou des stages facilitant leur intégration.

Tableau 7: Répartition des jeunes selon le statut matrimonial et le sexe

Statut matrimonial	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	194	66,7	97	33,3	291	100,0
Divorcé/séparé (e)	1	33,3	2	66,7	3	100,0
Marié(e)	311	46,8	354	53,2	665	100,0
Veuf (ve)	2	66,7	1	33,3	3	100,0
Ensemble	508	52,8	454	47,2	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de ce graphique ci-dessous montre que le mariage devient la norme après 25 ans, avec un taux dépassant 70 % dans les tranches d'âge plus avancées. Le célibat est particulièrement marqué chez les 15-24 ans et, dans une moindre mesure, chez les 25-35 ans. Les personnes divorcées, séparées ou veuves sont plus nombreuses après 40 ans, ce qui peut avoir un impact sur leurs besoins en insertion professionnelle. Pour inverser cette tendance, il est essentiel de promouvoir des politiques d'emploi pour les jeunes, leur offrant ainsi une stabilité avant leur engagement dans le mariage, et de proposer des formations en alternance, des emplois stables ainsi que des mesures de conciliation entre travail et famille.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 2 : Proportion des jeunes selon le statut matrimonial et la tranche d'âge

2.2. Formation des jeunes enquêtés

Cette section est dédiée à l'analyse des filières de formation suivie par les jeunes, en abordant plusieurs aspects : les choix de formation, les compétences majeures, celles actuellement mises en pratique, ainsi que celles à développer à l'avenir.

2.2.1. Filière de formation

La répartition globale par filière montre que l'embouche est la filière dominante avec 38,4 % des jeunes, suivi de l'aviculture avec 32,8 % des jeunes, tandis que le maraîchage en regroupe 28,8 %. La répartition entre les différentes filières est relativement équilibrée, sans qu'une seule ne domine de manière substantielle.

L'analyse par sexe témoigne que les hommes sont plus nombreux en aviculture (36,8 % contre 28,4 % des femmes). L'embouche est la seule filière où les hommes et les femmes sont presque à égalité (38,0 % des hommes et 38,8 % des femmes). Le maraîchage est la seule filière où les femmes sont plus nombreuses que les hommes (32,8 % contre 25,2 %).

L'embouche attire autant les hommes que les femmes, ce qui peut indiquer qu'elle est perçue comme une filière accessible et rentable pour tous. L'aviculture semble légèrement plus prisée par les hommes, bien que les femmes y soient également présentes en nombre significatif. Le maraîchage est plus attractif pour les femmes, ce qui pourrait être lié à des facteurs culturels, à l'accessibilité des ressources ou aux préférences en matière de travail.

Tableau 8: Répartition des jeunes selon la filière et le sexe

Filière	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aviculture	187	36,8	129	28,4	316	32,8
Embouche	193	38,0	176	38,8	369	38,4
Maraîchage	128	25,2	149	32,8	277	28,8
Ensemble	508	100,0	454	100,0	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse des données du tableau ci-dessus révèle une variation intéressante des activités entre Sikasso et Ségou. En termes d'effectifs, l'embouche domine à Sikasso avec 43,7 % des jeunes, tandis qu'à Ségou, c'est l'aviculture qui prend la tête avec 33,3 %. Toutefois, l'aviculture reste l'activité la plus représentée au niveau global, représentant 32,8 % des effectifs totaux (316 jeunes), suivie de près par l'embouche à 38,4 % (369 jeunes).

En revanche, le maraîchage, bien que moins représenté globalement (28,8 %), connaît une forte concentration à Ségou avec 31,6 %, contre seulement 24,3 % à Sikasso. Ces données soulignent des spécialisations régionales dans les activités agricoles et suggèrent des priorités différentes selon les zones, avec un potentiel d'optimisation des programmes de formation en fonction des forces locales.

Tableau 9: Répartition des jeunes selon la filière et la localité

Filière	Sikasso		Ségou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aviculture	119	32,1	197	33,3	316	32,8
Embouche	162	43,7	207	35,0	369	38,4
Maraîchage	90	24,3	187	31,6	277	28,8
Ensemble	371	100,0	591	100,0	962	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.2.2. Choix de la formation

Dans le graphique ci-dessous, le choix personnel est un facteur plus influent chez les hommes (54,7%) que chez les femmes (45,3%). Cela peut refléter une plus grande autonomie décisionnelle chez les hommes, probablement liée à des contextes socio-économiques ou familiaux où les hommes peuvent avoir plus de liberté pour choisir leur orientation. Les suggestions des parents ont un impact plus fort chez les femmes (57,3%) que chez les hommes (42,7%). Cela peut signaler des dynamiques sociales et culturelles où les femmes sont davantage influencées par des facteurs familiaux, les parents jouant souvent un rôle prépondérant dans les choix éducatifs des filles.

L'orientation par l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) touche une majorité d'hommes (67,2%), par rapport aux femmes (32,8%). Ce décalage pourrait être lié à une participation plus active des hommes dans des formations ou opportunités soutenues par des institutions publiques, ou à une offre de formation plus adaptée aux hommes dans ces structures.

L'orientation par l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) est plus citée par les hommes (62,6%) que par les femmes (37,4%).

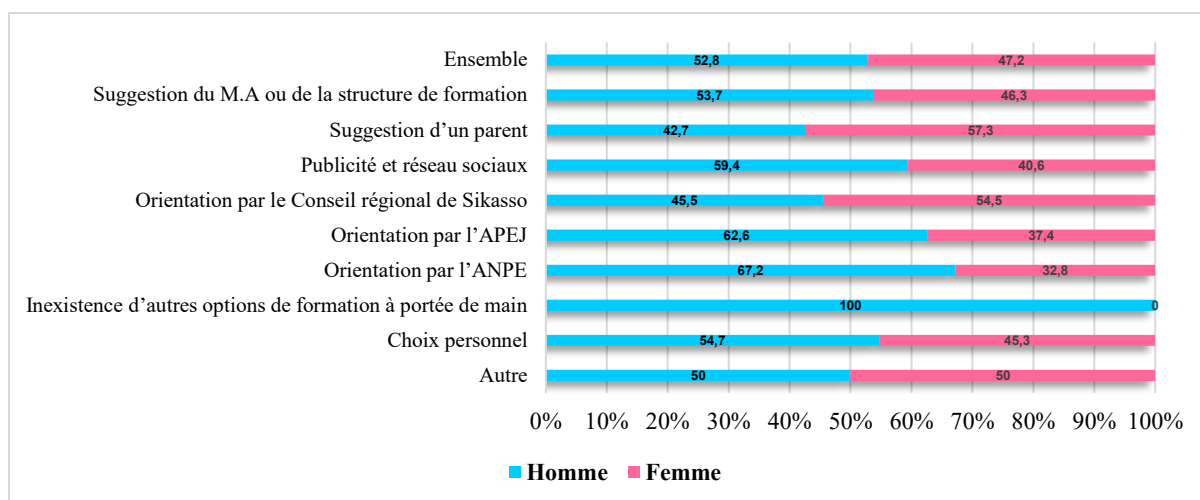
L'orientation par le Conseil régional de Sikasso touche plus de femmes (54,5%) que d'hommes (45,5%). Cela pourrait être un signe que les programmes locaux d'orientation professionnelle, spécifiquement dans les zones rurales ou dans certains secteurs, sont plus accessibles ou mieux perçus par les femmes.

L'influence de la publicité et des réseaux sociaux est plus marquée chez les hommes (59,4%) que chez les femmes (40,6%). Cela pourrait refléter une différence dans l'usage des réseaux sociaux : les hommes peuvent être plus exposés à des contenus promotionnels liés à des secteurs professionnels spécifiques, comme la technologie, l'entrepreneuriat, ou les métiers manuels, qui sont souvent davantage promus via ces canaux.

Le rôle de la suggestion du Maître d'apprentissage (M.A) ou de la structure de formation a une influence relativement équitable sur les deux sexes, avec 53,7% pour les hommes et 46,3% pour les femmes. Cela montre que les conseils des mentors ou des responsables de formation jouent un rôle relativement égal pour les deux groupes, ce qui peut être bénéfique pour les deux sexes en termes de guidance dans le choix des formations.

L'inexistence d'autres options de formation a un impact exclusif sur les hommes (100%). Cela peut refléter une situation où certains hommes choisissent leur formation uniquement par défaut, faute de meilleures options disponibles.

En résumé, les hommes semblent plus influencés par des canaux institutionnels et numériques, tandis que les femmes sont davantage influencées par des facteurs sociaux, tels que les recommandations familiales. Adapter les stratégies d'orientation en fonction de ces différences pourrait contribuer à une meilleure répartition des jeunes dans les diverses filières et à une insertion professionnelle plus réussie.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

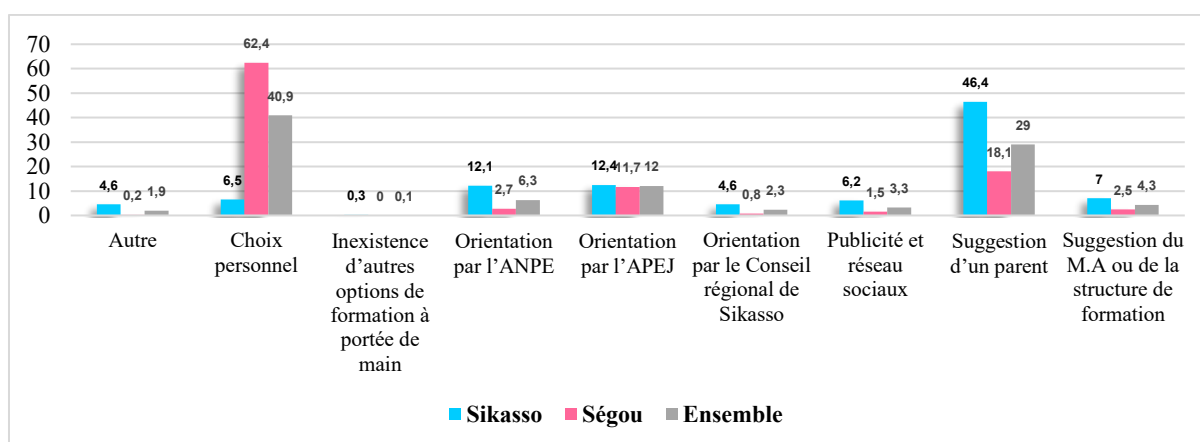
Graphique 3 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et le sexe

L'analyse des données met en évidence des disparités significatives entre Sikasso et Ségou quant aux facteurs influençant le choix de la formation. À Ségou, la majorité des jeunes (62,4 %) ont choisi leur formation de manière personnelle, contre seulement 6,5 % à Sikasso, ce qui suggère une plus grande autonomie dans la prise de décision. En revanche, à Sikasso, l'influence familiale est déterminante, avec 46,4 % des jeunes ayant suivi une formation sur suggestion d'un parent, contre 18,1 % à Ségou.

Les structures d'accompagnement jouent également un rôle clé, notamment l'APEJ, qui oriente 12,4 % des jeunes à Sikasso et 11,7 % à Ségou, traduisant une implication relativement homogène. L'ANPE, quant à elle, intervient davantage à Sikasso (12,1 %) qu'à Ségou (2,7 %), tandis que le Conseil régional de Sikasso exerce une influence spécifique dans cette localité (4,6 % contre 0,8 % à Ségou).

Par ailleurs, la publicité et les réseaux sociaux ont un impact limité mais plus marqué à Sikasso (6,2 %) qu'à Ségou (1,5 %). Enfin, la recommandation du ministère ou de la structure de formation joue un rôle plus modéré (4,3 % au niveau global), avec une influence plus notable à Sikasso (7,0 %) qu'à Ségou (2,5 %).

Ces tendances soulignent des dynamiques contrastées entre les deux localités : Ségou se distingue par une prise de décision plus autonome, tandis que Sikasso est marqué par une forte influence familiale et institutionnelle, ce qui peut orienter les stratégies d'accompagnement et de promotion des formations.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 4 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et la localité

La proportion de jeunes choisissant la formation par le choix personnel est assez homogène entre les filières, avec une légère préférence pour l'aviculture (34,1%) et l'embouche (34,6%), et une proportion légèrement inférieure pour le maraîchage (31,3%). Cela suggère que, dans l'ensemble, les jeunes des trois filières semblent avoir un certain contrôle sur leur choix, mais la décision est encore influencée par d'autres facteurs.

L'orientation par l'ANPE est particulièrement influente dans l'aviculture (52,5%), tandis que son impact dans les autres filières est bien plus faible, particulièrement dans le maraîchage (14,8%). Cela pourrait indiquer que l'ANPE est plus impliquée dans l'orientation vers certaines formations, notamment dans des secteurs tels que l'aviculture, où il pourrait y avoir davantage d'opportunités soutenues par des dispositifs publics.

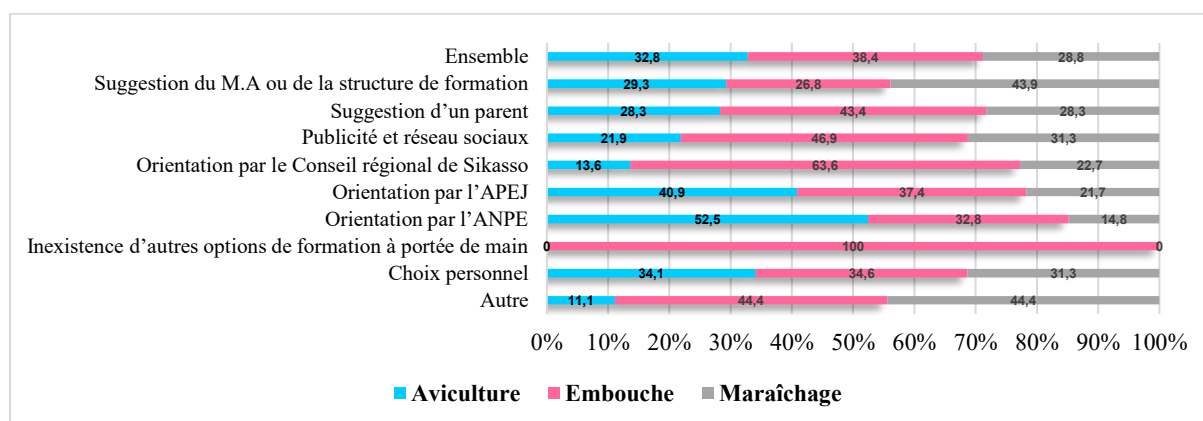
L'orientation par le Conseil régional de Sikasso a un effet particulièrement marqué dans l'embouche (63,6%), ce qui suggère une forte implication des autorités locales dans cette filière, et peut-être des programmes ciblés qui attirent davantage de jeunes vers cette filière.

L'impact de la publicité et des réseaux sociaux est plus marqué dans l'embouche (46,9%), suivie de l'aviculture (21,9%) et du maraîchage (31,3%). Cela suggère que les jeunes de l'embouche sont plus susceptibles de se laisser influencer par les campagnes de sensibilisation, peut-être en raison de la manière dont ces filières sont promues en ligne et dans les médias.

La suggestion d'un parent touche plus fortement les jeunes de l'embouche (43,4%) et de l'aviculture (28,3%), ce qui pourrait signifier que ces deux filières sont perçues comme ayant un impact direct sur les opportunités économiques des jeunes, et les parents jouent un rôle plus important dans ces choix.

La suggestion du M.A. ou de la structure de formation est particulièrement influente dans le maraîchage (43,9%), ce qui pourrait refléter un soutien plus fort de la part des institutions de formation pour orienter vers cette filière, ou la reconnaissance de la pertinence de cette filière.

Les choix de formation sont influencés par une combinaison de facteurs personnels, sociaux et institutionnels, avec des différences notables selon les filières. Les efforts de sensibilisation devraient être adaptés à chaque filière pour maximiser l'impact des formations et encourager une diversité de choix professionnels parmi les jeunes.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 5 : Proportion des jeunes selon le choix de la formation et la filière

2.2.3. Compétences majeures acquises

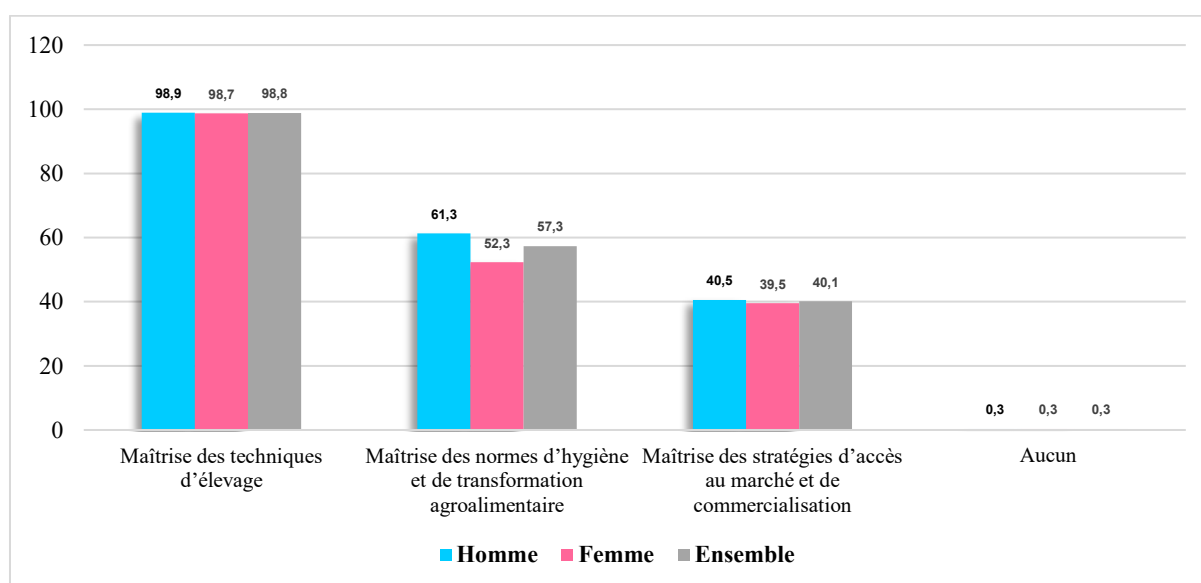
L'analyse des compétences acquises par les jeunes des filières aviculture et embouche met en évidence une maîtrise généralisée des techniques d'élevage, avec des taux quasi identiques chez les hommes (98,9 %) et les femmes (98,7 %), ce qui reflète une formation efficace et homogène dans ce domaine.

En revanche, des écarts apparaissent dans la maîtrise des normes d'hygiène et de transformation agroalimentaire, où 61,3 % des hommes déclarent avoir acquis ces compétences, contre 52,3 % des femmes, soit un différentiel de près de 9 points. Cette différence pourrait indiquer des opportunités d'amélioration dans l'accompagnement des femmes sur cet aspect crucial.

Concernant la stratégie d'accès au marché et la commercialisation, les proportions sont plus proches, avec 40,5 % des hommes et 39,5 % des femmes maîtrisant ces compétences. Cela montre que les jeunes, indépendamment du sexe, rencontrent des défis similaires en matière de commercialisation, suggérant un besoin de renforcement des capacités dans ce domaine.

Enfin, la proportion de jeunes n'ayant acquis aucune compétence reste marginale (0,3 % pour les deux sexes), confirmant ainsi l'efficacité globale du dispositif de formation.

Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer les compétences en hygiène et transformation agroalimentaire chez les femmes et d'améliorer l'accompagnement en stratégie de commercialisation pour l'ensemble des jeunes, afin d'optimiser leur insertion professionnelle et leur compétitivité sur le marché.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 6 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embouche ayant acquis des compétences par sexe (%)

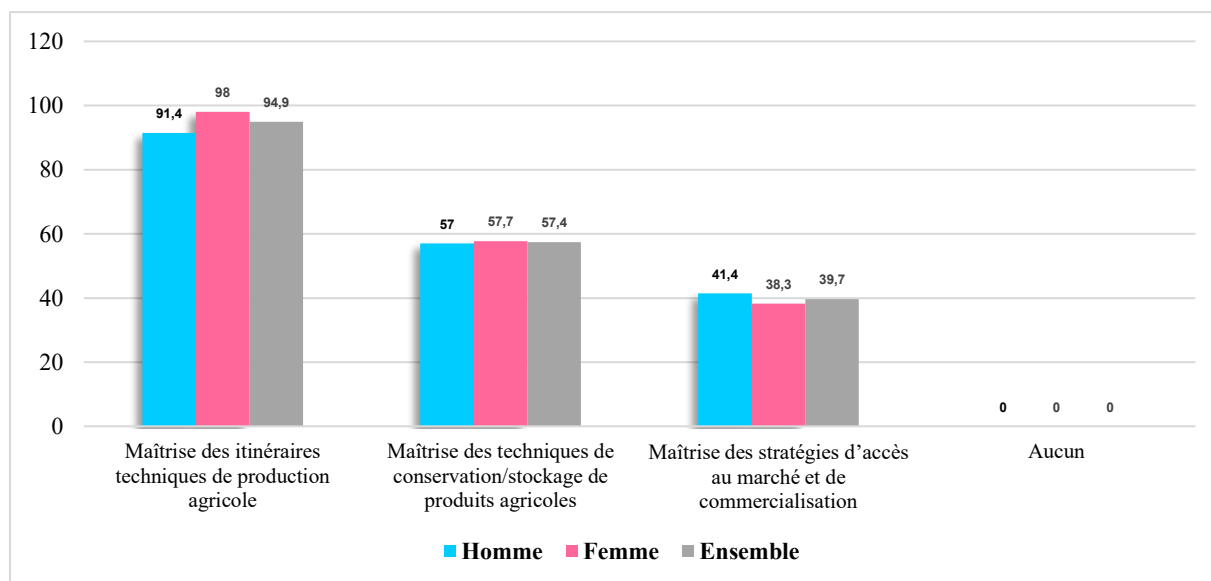
L'analyse des compétences acquises par les jeunes de la filière maraîchage révèle une forte maîtrise des itinéraires techniques de production agricole, avec un taux global de 94,9 %. Ce taux est légèrement plus élevé chez les femmes (98,0 %) que chez les hommes (91,4 %), ce qui suggère une meilleure assimilation des pratiques agricoles par les jeunes femmes.

En ce qui concerne les techniques de conservation et de stockage des produits agricoles, la proportion est quasiment identique entre les hommes (57,0 %) et les femmes (57,7 %), indiquant une appropriation équivalente de ces compétences, bien qu'elles restent maîtrisées par un peu plus de la moitié des jeunes seulement.

Par ailleurs, la maîtrise des stratégies d'accès au marché et de commercialisation est relativement faible, avec 41,4 % des hommes et 38,3 % des femmes déclarant avoir acquis ces compétences. Cette situation met en évidence une difficulté persistante à intégrer efficacement les jeunes dans les circuits de commercialisation, ce qui peut limiter leur rentabilité et leur pérennité sur le marché.

Enfin, aucun bénéficiaire ne déclare être dépourvu de compétences (0,0 %), ce qui témoigne de l'efficacité globale du programme de formation dans cette filière.

Ces résultats soulignent l'importance de renforcer les formations sur la conservation des produits agricoles et les stratégies de commercialisation, afin d'améliorer la compétitivité des producteurs et d'assurer une meilleure valorisation de leur production sur le marché.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 7 : Proportion des jeunes de la filière maraîchage ayant acquis des compétences par sexe (%)

2.2.4. Compétences majeures présentement exploitées

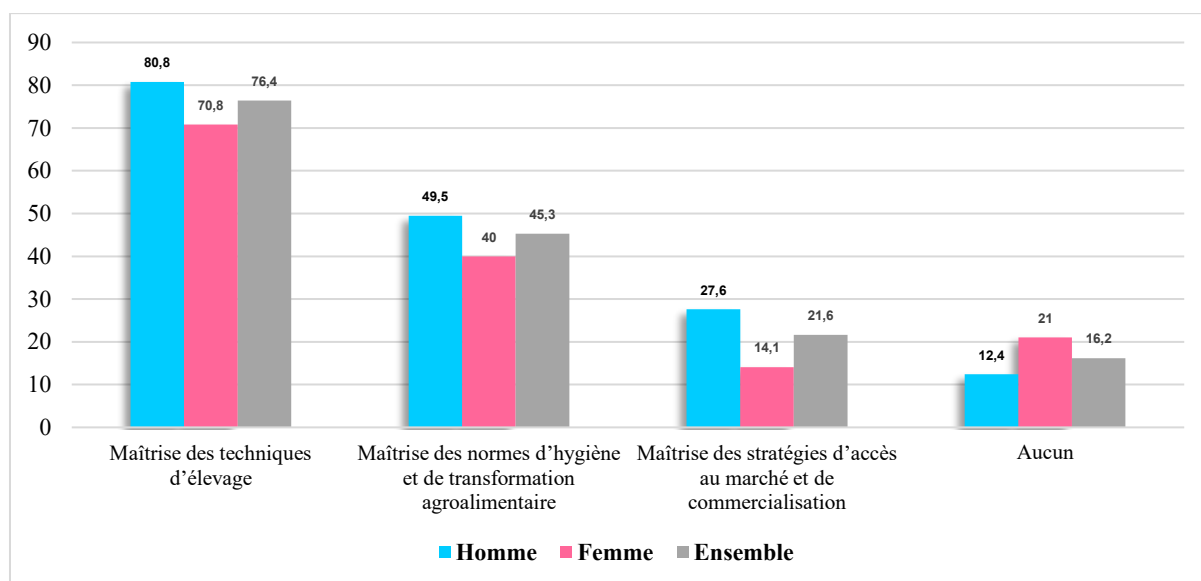
L'analyse des compétences actuellement exploitées par les jeunes des filières aviculture et embouche met en évidence des écarts notables entre les sexes. La maîtrise des techniques d'élevage reste la compétence la plus mobilisée, avec un taux global de 76,4 %, bien que son exploitation soit plus fréquente chez les hommes (80,8 %) que chez les femmes (70,8 %). Cette différence suggère que les femmes rencontrent davantage de contraintes pour appliquer pleinement les savoir-faire acquis.

En ce qui concerne la maîtrise des normes d'hygiène et de transformation agroalimentaire, 49,5 % des hommes exploitent ces compétences contre 40,0 % des femmes, soit un écart de près de 10 points. Cette disparité peut être liée à un accès inégal aux infrastructures ou aux opportunités dans ce domaine.

L'écart est encore plus marqué pour la maîtrise des stratégies d'accès au marché et de commercialisation, avec seulement 14,1 % des femmes les exploitant contre 27,6 % des hommes. Cette situation met en lumière les défis spécifiques rencontrés par les femmes dans la commercialisation de leurs produits, ce qui peut limiter leur autonomie financière et leur intégration durable sur le marché.

Enfin, 16,2 % des jeunes déclarent ne pas exploiter les compétences acquises, un phénomène plus fréquent chez les femmes (21,0 % contre 12,4 % chez les hommes). Cette situation pourrait être due à des obstacles structurels, tels que l'accès aux ressources, au financement ou aux marchés, freinant ainsi l'application des savoir-faire.

Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer l'accompagnement post-formation, en particulier pour les femmes, en facilitant leur accès aux ressources productives, aux marchés et aux financements, afin d'optimiser l'impact des compétences acquises sur leur insertion professionnelle et leur autonomie économique.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 8 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embouche exploitant présentement des compétences acquises par sexe (%)

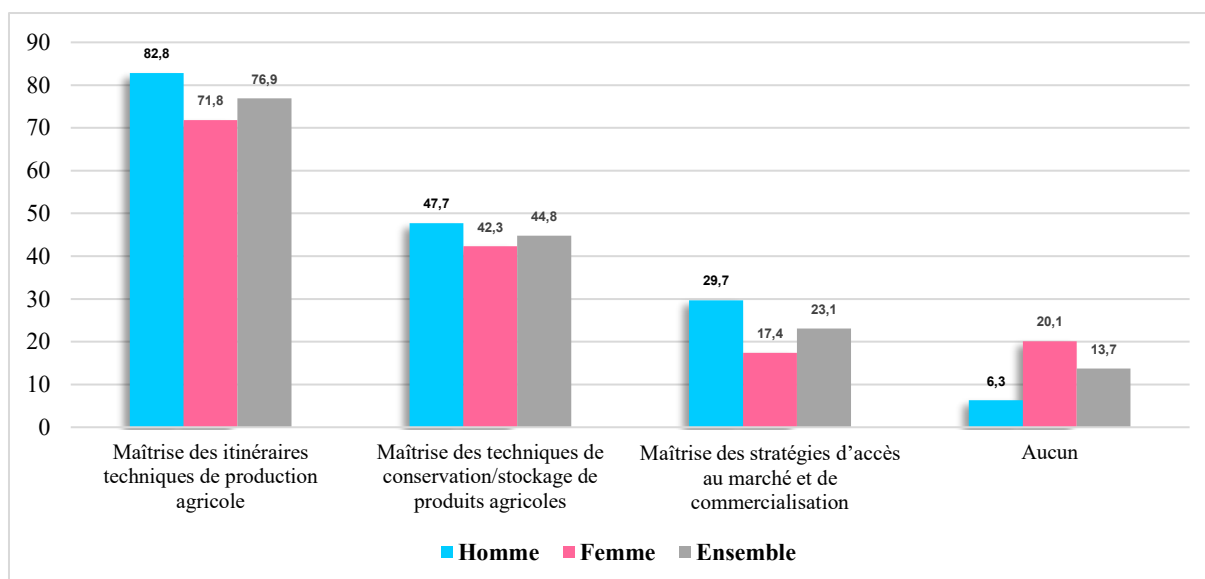
L'analyse des compétences actuellement exploitées par les jeunes de la filière maraîchage révèle des disparités notables entre les sexes. La maîtrise des itinéraires techniques de production agricole est la compétence la plus mobilisée, avec un taux global de 76,9 %. Cependant, son exploitation est plus fréquente chez les hommes (82,8 %) que chez les femmes (71,8 %), ce qui peut suggérer des difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans l'application des techniques apprises.

Concernant la maîtrise des techniques de conservation et de stockage des produits agricoles, elle est exploitée par 47,7 % des hommes et 42,3 % des femmes, soit un écart modéré. Ces chiffres montrent qu'une part importante des jeunes, indépendamment du sexe, ne parvient pas encore à valoriser pleinement ces compétences, ce qui pourrait limiter la durée de commercialisation des produits.

L'écart est plus marqué pour la maîtrise des stratégies d'accès au marché et de commercialisation, avec 29,7 % des hommes exploitant cette compétence contre seulement 17,4 % des femmes. Cette différence indique que les femmes rencontrent davantage d'obstacles pour intégrer efficacement les circuits de commercialisation, ce qui peut affecter leur rentabilité et leur autonomie économique.

Enfin, 13,7 % des jeunes déclarent ne pas exploiter les compétences acquises, avec une proportion nettement plus élevée chez les femmes (20,1 % contre 6,3 % chez les hommes). Ce chiffre souligne les défis structurels qui freinent l'application des savoir-faire, notamment en termes d'accès aux ressources, aux financements et aux marchés.

Ces résultats mettent en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement post-formation, en particulier pour les femmes, en facilitant leur accès aux intrants agricoles, aux infrastructures de stockage et aux opportunités de commercialisation, afin d'assurer une meilleure valorisation de leurs compétences et une insertion durable sur le marché.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 9 : Proportion des jeunes de la filière maraîchage exploitant présentement des compétences acquises par sexe (%)

2.2.5. Compétences majeures à exploiter dans le futur

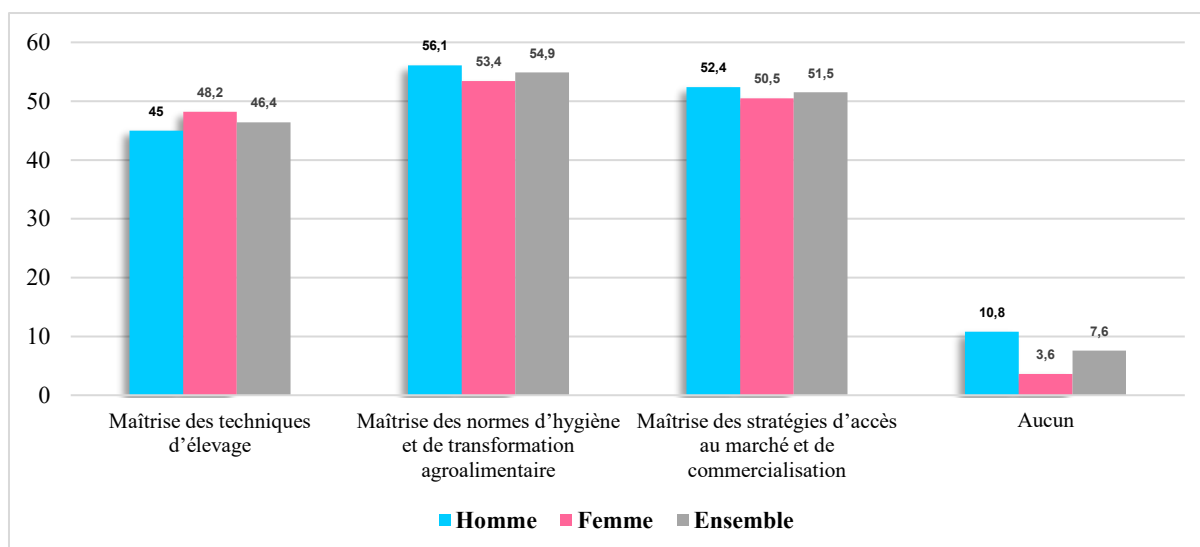
L'analyse des compétences que les jeunes des filières aviculture et embouche prévoient d'exploiter à l'avenir met en évidence des tendances intéressantes. La maîtrise des techniques d'élevage reste une compétence clé, avec 46,4 % des jeunes envisageant de l'utiliser à terme. Les femmes semblent légèrement plus enclines à exploiter cette compétence (48,2 % contre 45,0 % des hommes), ce qui pourrait traduire un intérêt croissant pour l'élevage chez les jeunes féminins.

Concernant la maîtrise des normes d'hygiène et de transformation agroalimentaire, 54,9 % des jeunes prévoient d'en faire usage à l'avenir. Ce taux est relativement équilibré entre les hommes (56,1 %) et les femmes (53,4 %), soulignant l'importance croissante accordée à la qualité et à la valeur ajoutée des produits issus de l'élevage.

La maîtrise des stratégies d'accès au marché et de commercialisation est également une priorité pour 51,5 % des jeunes, avec des proportions proches entre hommes (52,4 %) et femmes (50,5 %). Cela montre que les jeunes ont conscience de l'importance des compétences commerciales pour garantir la rentabilité et la pérennité de leurs activités.

Enfin, 7,6 % des jeunes déclarent ne pas envisager d'exploiter les compétences acquises, avec une proportion plus élevée chez les hommes (10,8 %) que chez les femmes (3,6 %). Cette différence pourrait indiquer que les femmes sont plus motivées à mettre en valeur leurs acquis professionnels.

Ces résultats soulignent l'importance de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour faciliter la mise en pratique future des compétences acquises, notamment en matière d'hygiène, de transformation agroalimentaire et de commercialisation, afin d'améliorer l'insertion et la compétitivité des jeunes sur le marché.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 10 : Proportion des jeunes des filières aviculture et embouche ayant acquis des compétences pour une exploitation future par sexe (%)

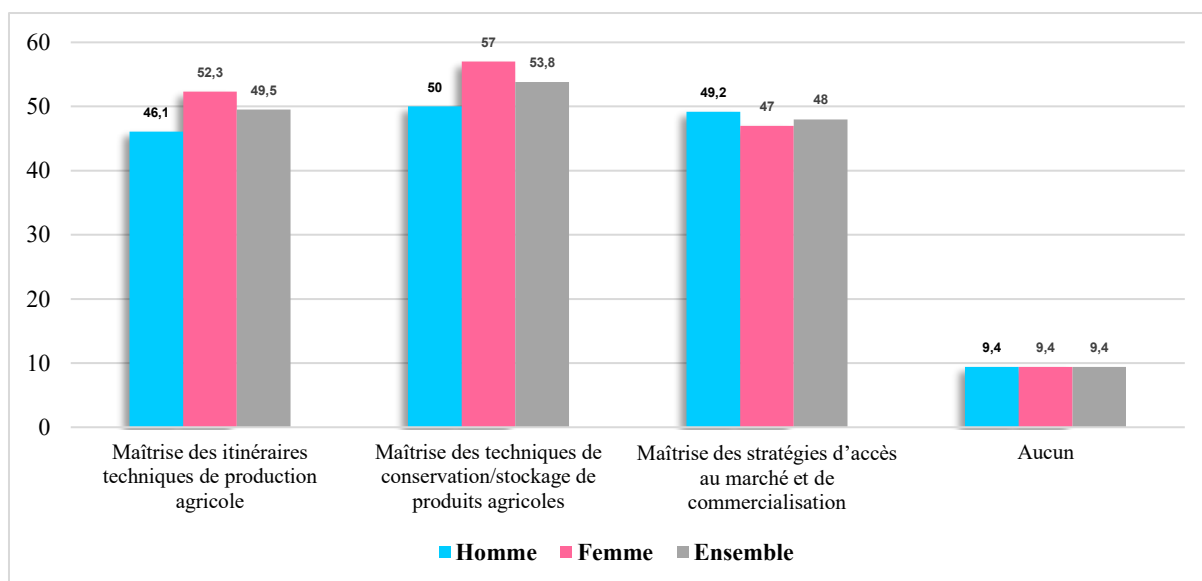
L'analyse des compétences que les jeunes de la filière maraîchage prévoient d'exploiter à l'avenir met en évidence des tendances intéressantes selon le sexe. La maîtrise des itinéraires techniques de production agricole est la compétence la plus envisagée, avec un taux global de 49,5 %. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à vouloir exploiter cette compétence (52,3 % contre 46,1 % des hommes), ce qui reflète un intérêt marqué pour l'amélioration des pratiques agricoles.

Concernant la maîtrise des techniques de conservation et de stockage des produits agricoles, 53,8 % des jeunes prévoient de l'utiliser, avec une proportion plus élevée chez les femmes (57,0 %) par rapport aux hommes (50,0 %). Ce résultat met en évidence une sensibilité particulière des jeunes féminins à la gestion post-récolte, essentielle pour limiter les pertes et optimiser la rentabilité des productions maraîchères.

En ce qui concerne la maîtrise des stratégies d'accès au marché et de commercialisation, 48,0 % des jeunes déclarent vouloir exploiter cette compétence, avec des proportions relativement équilibrées entre hommes (49,2 %) et femmes (47,0 %). Ce constat souligne une prise de conscience généralisée de l'importance des circuits de commercialisation pour garantir la rentabilité des activités maraîchères.

Enfin, 9,4 % des jeunes ne prévoient pas d'exploiter les compétences acquises, un taux identique pour les hommes et les femmes. Ce chiffre pourrait être lié à des contraintes structurelles ou personnelles limitant la mise en pratique des savoir-faire acquis.

Ces résultats montrent l'importance de renforcer l'accompagnement post-formation, notamment sur la conservation des produits agricoles et l'accès aux marchés, afin d'aider les jeunes, en particulier les femmes, à valoriser durablement leurs compétences et à améliorer leur insertion économique.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 11 : Proportion des jeunes de la filière maraichage ayant acquis des compétences pour une exploitation future par sexe (%)

2.3. Situation professionnelle actuelle des jeunes

La situation professionnelle des jeunes hommes et femmes ayant suivi une formation dans les filières agricoles présente une diversité d'expériences, oscillant entre l'emploi et le chômage. Une part de ces jeunes est aujourd'hui active sur le marché du travail, que ce soit en tant que salariés ou travailleurs en auto-emploi, témoignant ainsi de leur intégration progressive dans le secteur professionnel.

Cependant, une proportion non négligeable de jeunes demeure en situation de chômage, illustrant les défis liés à l'accès à l'emploi et les ajustements possibles dans leurs trajectoires professionnelles. Cette réalité peut refléter à la fois les contraintes du marché du travail et l'évolution des aspirations des jeunes.

Par ailleurs, le nombre de jeunes ayant repris une nouvelle formation étant marginal, cette catégorie n'a pas été intégrée à l'analyse, afin de maintenir l'attention sur les tendances majeures observées.

2.3.1. Emploi

L'analyse des données sur l'emploi des jeunes hommes et femmes ayant suivi une formation professionnelle dans les filières agricoles met en évidence une multitude de facteurs influençant leur insertion sur le marché du travail.

À travers l'examen de plusieurs dimensions telles que la localité de résidence, le statut dans l'activité, la durée d'occupation, le revenu mensuel moyen, le type d'activité, la taille de l'entreprise, la durée d'accès au premier emploi, ainsi que le taux d'insertion avec un revenu décent, cette enquête met en lumière la diversité des trajectoires professionnelles des jeunes.

Ces éléments révèlent la complexité des parcours d'insertion, influencés par les contextes géographiques, la nature des formations suivies, les spécificités des secteurs d'activité et les caractéristiques individuelles des jeunes.

2.3.1.1. Taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent

L'indicateur mesure la proportion de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont suivi un parcours de formation professionnelle dans les filières agricoles et qui ont pu s'insérer professionnellement de manière durable et décente à une échéance de six mois après leur sortie du dispositif d'accompagnement et dont le revenu potentiel annuel est au-delà de 900.000 FCFA en région et 1 560 000 FCFA à Bamako.

Pour établir la valeur de l'indicateur, ces paramètres ont été renseignés :

- nombre de jeunes dans des métiers liés aux filières agricoles (jeunes hommes et jeunes femmes) appuyés par le programme dans la région de Ségou et dans celle de Sikasso insérés six mois après la sortie ;
- durée d'occupation des jeunes hommes et des jeunes femmes insérés ;
- filières dans lesquelles les jeunes sont insérées (réparties hommes-femmes) ;
- montant du revenu mensuel et annuel obtenu par les jeunes hommes et jeunes femmes insérés dans les métiers liés aux filières agricoles.

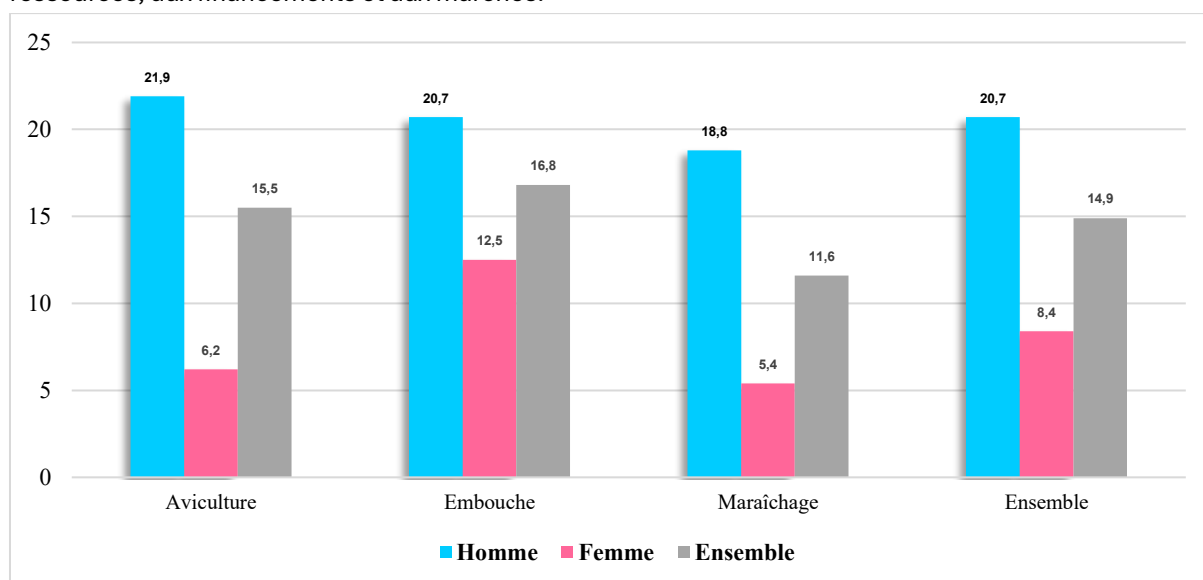
L'analyse du taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent révèle des écarts significatifs selon les filières et le sexe des jeunes. Globalement, 14,9 % des jeunes insérés six mois après leur formation perçoivent un revenu supérieur aux seuils définis (900 000 FCFA en région et 1 560 000 FCFA à Bamako).

Par filière, l'aviculture affiche un taux d'insertion avec un revenu décent de 15,5 %, avec une forte disparité entre les hommes (21,9 %) et les femmes (6,2 %). Cet écart peut s'expliquer par des obstacles spécifiques rencontrés par les femmes dans l'accès aux opportunités économiques rentables, tels que des difficultés d'accès aux financements ou aux infrastructures.

Dans la filière embouche, 16,8 % des jeunes atteignent un revenu décent, avec une meilleure performance des femmes (12,5 %) par rapport aux autres filières, bien que les hommes restent plus nombreux à franchir ce seuil (20,7 %). Cette tendance peut indiquer une relative facilité pour les femmes à monétiser leurs compétences dans l'élevage, malgré des défis persistants.

Le maraîchage affiche le taux d'insertion avec un revenu décent le plus faible (11,6 %), avec une grande disparité entre les hommes (18,8 %) et les femmes (5,4 %). Ce résultat peut être lié à des marges jeunes plus faibles dans cette filière ou à des difficultés structurelles limitant l'accès des femmes à des revenus stables.

L'analyse met en évidence que les hommes (20,7 %) ont un meilleur taux d'insertion avec un revenu décent que les femmes (8,4 %), traduisant des défis persistants pour ces dernières en matière d'accès aux ressources, aux financements et aux marchés.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 12 : Taux d'insertion avec un revenu décent par filière et sexe

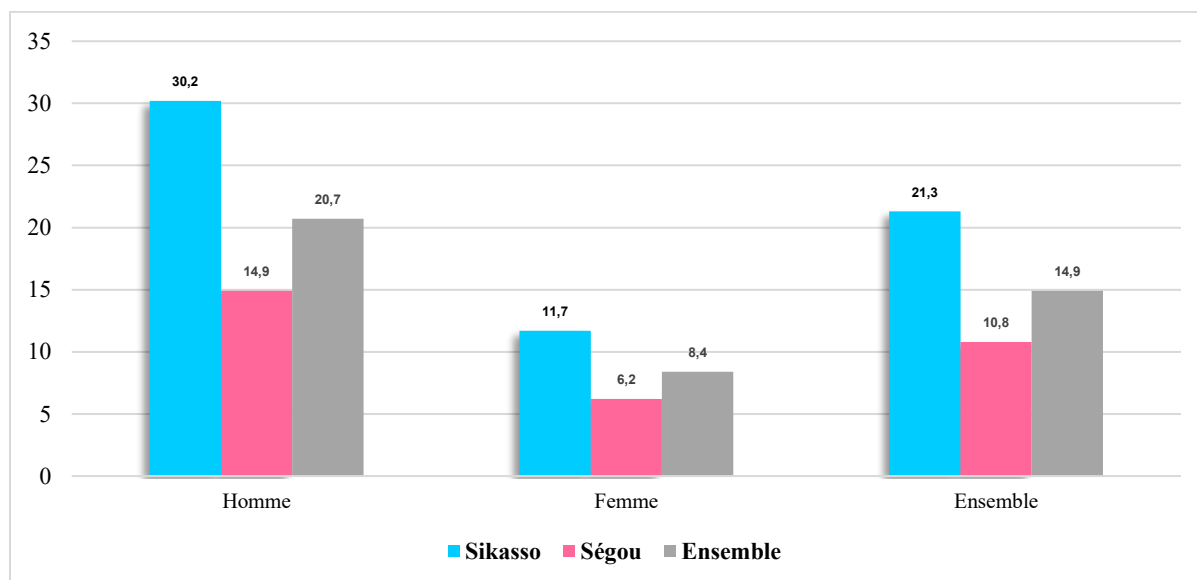
L'analyse du taux d'insertion avec un revenu décent par localité et par sexe met en évidence des disparités marquées entre Sikasso et Ségou, ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Globalement, 14,9 % des jeunes parviennent à générer un revenu supérieur aux seuils définis six mois après leur sortie du dispositif d'accompagnement.

Par localité, Sikasso affiche un taux d'insertion avec un revenu décent de 21,3 %, nettement supérieur à celui de Ségou (10,8 %). Cette différence peut être attribuée à une dynamique économique plus favorable à Sikasso, où les opportunités d'insertion dans les filières agricoles semblent plus rentables, notamment en raison d'un meilleur accès aux marchés, aux infrastructures et aux financements.

En termes de disparités de genre, les hommes sont plus nombreux à atteindre un revenu décent, avec 30,2 % à Sikasso et 14,9 % à Ségou, contre seulement 11,7 % et 6,2 % respectivement pour les femmes. Ces

écarts témoignent de difficultés spécifiques rencontrées par les femmes, notamment en matière d'accès aux ressources productives, aux financements et aux réseaux de commercialisation.

Ainsi, ces résultats mettent en lumière la nécessité de renforcer l'accompagnement des femmes, en particulier à Ségou, afin de leur faciliter l'accès aux financements, aux équipements et aux marchés. De plus, l'amélioration des conditions d'insertion économique à Ségou, notamment par des investissements dans les infrastructures et l'accompagnement des entrepreneurs agricoles, pourrait contribuer à réduire les écarts entre les deux régions et à améliorer globalement le taux d'insertion avec un revenu décent.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 13 : Taux d'insertion avec un revenu décent par localité et sexe

2.3.1.2. Durée d'occupation des jeunes insérés

Le graphique ci-dessous illustre la durée moyenne d'occupation du poste des jeunes insérés, en fonction de la filière choisie et du sexe. L'analyse révèle une variation significative de la durée d'occupation selon les filières. Il convient également de noter que certains jeunes étaient déjà en emploi avant de rejoindre le programme.

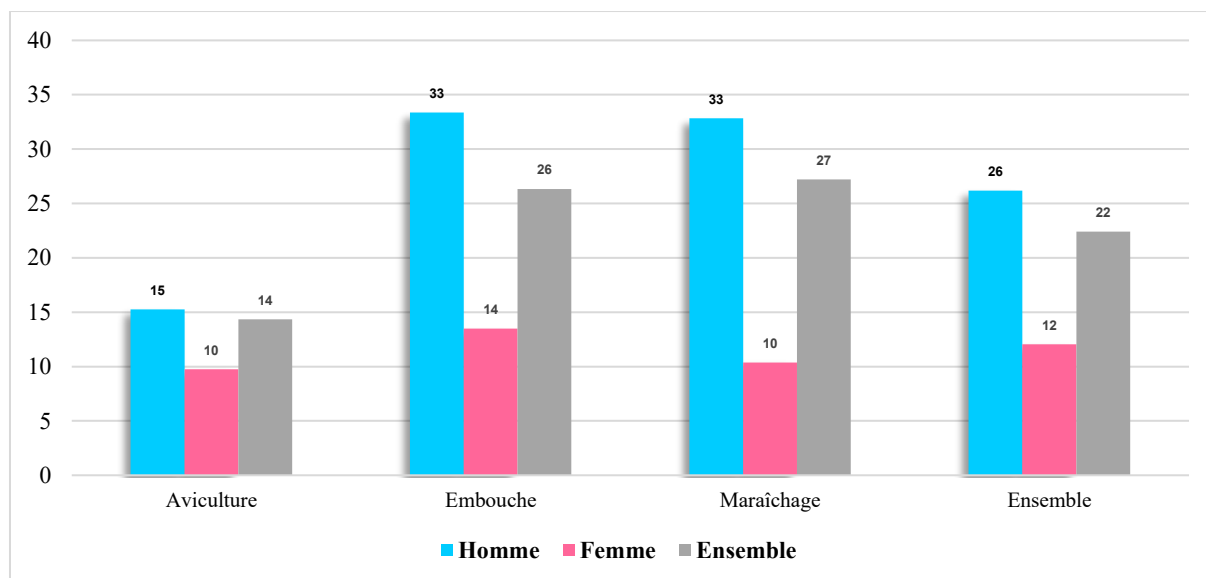
Il ressort que la durée moyenne d'occupation varie considérablement d'une filière à l'autre. Les jeunes insérés dans le domaine de l'aviculture occupent leur emploi depuis 14 mois en moyenne, avec une différence notable entre les hommes (15 mois) et les femmes (10 mois).

Dans la filière embouche, la durée moyenne d'occupation du poste est nettement plus élevée, atteignant 26 mois. Toutefois, cette moyenne cache une forte disparité entre les sexes : les hommes conservent leur emploi pendant 33 mois, tandis que les femmes n'occupent leur poste que 14 mois, soit une différence de 19 mois.

Le maraîchage affiche une situation similaire à celle de l'embouche, avec une durée moyenne d'occupation de 27 mois. Ici encore, les hommes restent en poste bien plus longtemps (33 mois) que les femmes (10 mois), mettant en évidence un écart important.

En moyenne, toutes filières confondues, la durée d'occupation du poste est de 22 mois. Les hommes (26 mois) conservent leur emploi plus longtemps que les femmes (12 mois), ce qui reflète une tendance globale à une plus grande stabilité des hommes dans l'emploi.

Ces résultats soulignent des disparités importantes selon le sexe et la filière. La plus grande longévité des hommes dans l'emploi, en particulier dans les filières embouche et maraîchage, pourrait être liée à des facteurs structurels et sociaux, tels que la pénibilité du travail, les responsabilités familiales ou encore les opportunités de reconversion professionnelle. Ces éléments appellent à des politiques d'accompagnement spécifiques, notamment pour améliorer la stabilité de l'emploi des femmes dans certaines filières.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

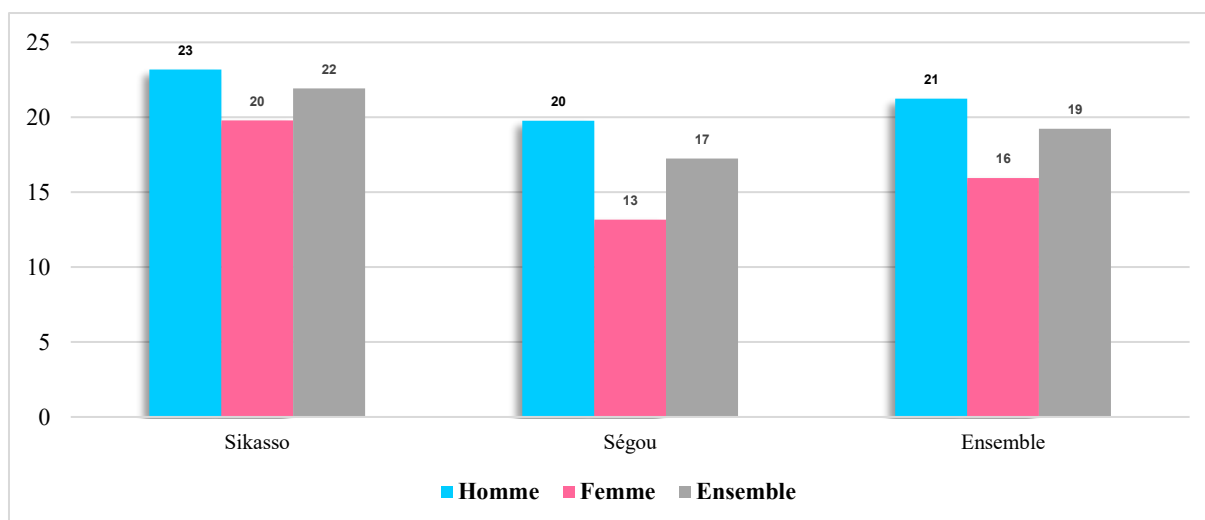
Graphique 14 : Durée d'occupation du poste par filière et sexe

Il ressort que la durée moyenne d'occupation du poste est légèrement plus élevée à Ségou (23 mois) qu'à Sikasso (22 mois). Cependant, cette différence est principalement portée par les hommes, qui occupent leur emploi en moyenne 27 mois à Ségou contre 25 mois à Sikasso.

En revanche, chez les femmes, la situation est similaire dans les deux régions, avec une durée moyenne d'occupation de 12 mois aussi bien à Sikasso qu'à Ségou. Cette stabilité dans la durée, bien que plus courte que celle des hommes, pourrait traduire des contraintes spécifiques freinant leur maintien en emploi.

Globalement, la durée moyenne d'occupation du poste, toutes régions confondues, est de 22 mois. Les hommes (26 mois) occupent leur emploi significativement plus longtemps que les femmes (12 mois), ce qui reflète une tendance observée dans plusieurs secteurs et régions.

Ces résultats soulignent des disparités importantes entre les sexes, malgré une relative homogénéité régionale. La plus grande stabilité des hommes dans l'emploi pourrait être liée à des facteurs tels que l'accès aux ressources, la nature des emplois occupés ou encore les responsabilités familiales pesant davantage sur les femmes. Ces observations mettent en évidence la nécessité de politiques d'accompagnement ciblées, notamment pour renforcer la stabilité professionnelle des femmes et réduire les écarts observés.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 15 : Durée d'occupation du poste par localité et sexe

2.3.1.3. Localité de résidence des jeunes en emploi

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi par filière et sexe met en évidence des disparités. Globalement, 143 jeunes sont en emploi décent six mois après leur sortie du dispositif, dont 105 hommes (73,4 %) et 38 femmes (26,6 %), révélant une présence plus marquée des hommes sur le marché du travail.

En examinant les filières, l'embouche apparaît comme la filière la plus porteuse en termes d'insertion, avec 43,4 % des jeunes en emploi, dont 57,9 % de femmes. Ce taux relativement élevé chez les femmes peut s'expliquer par une accessibilité accrue des activités d'embouche et une meilleure organisation des réseaux de commercialisation.

L'aviculture, qui représente 34,3 % des jeunes en emploi, est davantage dominée par les hommes (39,0 % contre 21,1 % pour les femmes). Cette filière, bien qu'offrant des opportunités intéressantes, semble moins accessible aux femmes, possiblement en raison de contraintes liées aux investissements de départ et aux circuits de distribution.

Enfin, le maraîchage, avec 22,4 % des jeunes en emploi, présente une répartition presque équilibrée entre hommes (22,9 %) et femmes (21,1 %). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que le maraîchage est une filière traditionnellement pratiquée par les deux sexes, bien qu'elle génère moins d'emplois comparée à l'embouche et l'aviculture.

Ainsi, l'analyse souligne la nécessité d'un accompagnement spécifique pour favoriser l'insertion des femmes, notamment dans les filières où elles sont sous-représentées. Des mesures ciblées, comme la facilitation de l'accès aux financements, à la formation technique et aux réseaux de commercialisation, pourraient contribuer à réduire ces écarts et améliorer l'employabilité des femmes dans l'ensemble des filières agricoles.

Tableau 10: Répartition des jeunes en emploi par filière et sexe

Filière	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aviculture	41	39,0	8	21,1	49	34,3
Embouche	40	38,1	22	57,9	62	43,4
Maraîchage	24	22,9	8	21,1	32	22,4
Ensemble	105	100,0	38	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi par localité et filière montre que la majorité des jeunes en emploi sont localisés à Sikasso. Sur les 143 jeunes en emploi, 79 se trouvent à Sikasso (soit 55,2 %), tandis que 64 se trouvent à Ségou (soit 44,8 %). Cette différence pourrait être liée à une plus grande concentration d'opportunités économiques à Sikasso, ainsi qu'à des infrastructures et des réseaux de soutien plus développés, ce qui facilite l'insertion professionnelle dans cette région.

En termes de répartition par sexe, la proportion des hommes est relativement similaire dans les deux localités. À Sikasso, 58 hommes (55,2 %) sont en emploi, tandis qu'à Ségou, 47 hommes (44,8 %) occupent un poste. Du côté des femmes, la répartition est également proche dans les deux régions, avec 21 femmes (55,3 %) à Sikasso et 17 femmes (44,7 %) à Ségou.

Les hommes et les femmes sont répartis de manière assez équilibrée entre les deux localités, bien que Sikasso reste légèrement plus favorable pour les deux sexes en termes d'opportunités d'emploi. Cela suggère que, bien que les deux régions offrent des opportunités d'insertion, Sikasso semble avoir un léger avantage en termes de nombre d'emplois disponibles pour les jeunes des filières agricoles, que ce soit pour les hommes ou les femmes.

Tableau 11: Répartition des jeunes en emploi par localité et filière

Localité	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sikasso	58	55,2	21	55,3	79	55,2
Ségou	47	44,8	17	44,7	64	44,8
Ensemble	105	100,0	38	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.3.1.4. Mode d'insertion

L'analyse du mode d'obtention de l'emploi selon le sexe révèle des tendances distinctes dans la manière dont les jeunes accèdent à un emploi après leur formation. Parmi les 143 jeunes, les hommes représentent 105 (73,4 %) et les femmes 38 (26,6 %).

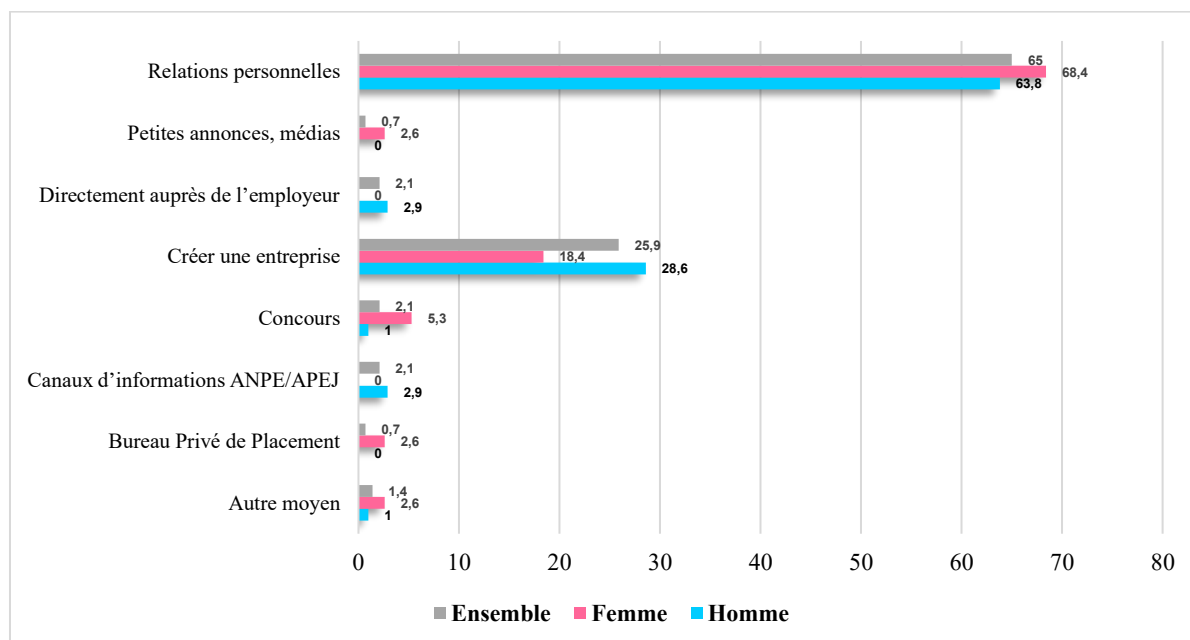
Le mode principal d'insertion pour les hommes est le recours aux relations personnelles, qui représente 63,8 % des hommes en emploi, ce qui est largement supérieur aux autres modes d'obtention. Cette proportion est bien plus importante que pour les femmes, où 68,4 % des femmes en emploi utilisent également leurs relations personnelles pour trouver un emploi, mais l'écart entre les sexes reste assez faible. Les relations personnelles apparaissent ainsi comme un mode d'insertion dominant, tant pour les hommes que pour les femmes.

Concernant les entreprises créées, bien que la création d'une entreprise soit aussi une voie courante pour les hommes, avec 28,6 % des hommes en auto-emploi ayant créé leur propre entreprise, cette voie reste moins fréquente chez les femmes, où seulement 18,4 % ont emprunté ce chemin entrepreneurial. Cette différence pourrait refléter des facteurs sociaux ou économiques qui limitent l'accès des femmes à des opportunités d'entrepreneuriat, malgré des initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Les canaux formels comme les Bureaux privés de placement, les concours, et les canaux d'information de l'ANPE/APEJ sont très peu utilisés. 3 hommes (soit 2,9 %) ont trouvé un emploi via les canaux de l'ANPE/APEJ, mais cette proportion reste marginale, tout comme le recours aux concours, avec 3 jeunes (dont 1 homme et 2 femmes) ayant utilisé ce mode d'insertion. Il est notable que le Bureau privé de placement a été utilisé exclusivement par une femme (soit 2,6 % des femmes), soulignant que ce mode reste marginal pour l'ensemble des jeunes.

Enfin, les petites annonces et médias ainsi que les autres moyens représentent des voies encore moins fréquentes pour l'insertion, avec un faible impact, surtout auprès des hommes.

En somme, le mode d'insertion par relations personnelles reste la voie prédominante, tant pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, les hommes sont plus enclins à créer leur propre entreprise, tandis que les femmes sont davantage influencées par leur réseau personnel pour accéder à un emploi. Le recours aux canaux formels reste limité, ce qui suggère qu'un renforcement de l'accès à ces canaux pourrait améliorer l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes femmes en général.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 16 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d'obtention et le sexe (%)

L'analyse du mode d'obtention de l'emploi par localité et sexe révèle des tendances intéressantes sur les canaux d'insertion professionnelle des jeunes. Au total, 143 jeunes sont en emploi six mois après leur formation, répartis entre Sikasso (55,2 %) et Ségou (44,8 %).

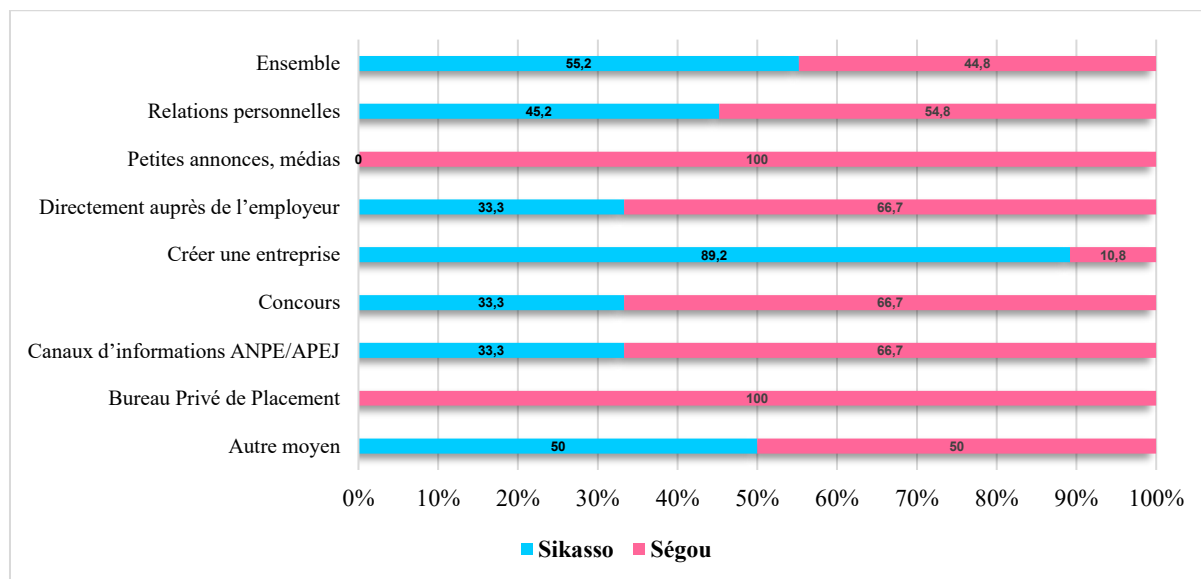
Le mode d'obtention de l'emploi le plus courant pour les jeunes reste la création d'une entreprise, particulièrement à Sikasso, où 89,2 % des jeunes ont créé leur propre entreprise. Ce chiffre est bien inférieur à 10,8 % à Ségou, où la création d'entreprise reste marginale. Cela peut refléter une dynamique entrepreneuriale plus développée à Sikasso, avec une meilleure infrastructure de soutien à la création d'entreprise et des opportunités locales plus favorables.

Les relations personnelles représentent également une voie d'insertion importante, avec 45,2 % des hommes et 54,8 % des femmes à Sikasso et Ségou qui ont trouvé leur emploi grâce à leur réseau. Ce mode d'obtention est plus fréquent dans les deux localités, notamment chez les femmes à Ségou, où elles sont légèrement plus nombreuses à utiliser leurs relations personnelles pour accéder à un emploi.

Les canaux d'informations comme l'ANPE/APEJ, les concours, et les petites annonces sont moins utilisés, mais constituent néanmoins des voies alternatives pour une minorité de jeunes. Par exemple, à Ségou, 2 jeunes (66,7 %) ont trouvé un emploi grâce à l'ANPE/APEJ et aux concours, tandis qu'à Sikasso, ces canaux ont eu un impact moins significatif.

En somme, l'analyse montre que, bien que la création d'entreprises et les relations personnelles soient les principales voies d'insertion, des écarts existent entre Sikasso et Ségou, notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat. Cela suppose que Sikasso bénéficie d'un environnement entrepreneurial plus favorable,

tandis que Ségou pourrait nécessiter un renforcement des dispositifs de soutien à la création d'entreprises et à l'insertion par des canaux formels tels que les agences d'emploi ou les concours.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 17 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d'obtention et la localité (%)

L'analyse du mode d'obtention de l'emploi par filière révèle des variations intéressantes dans la manière dont les jeunes trouvent un emploi, en fonction de la filière suivie.

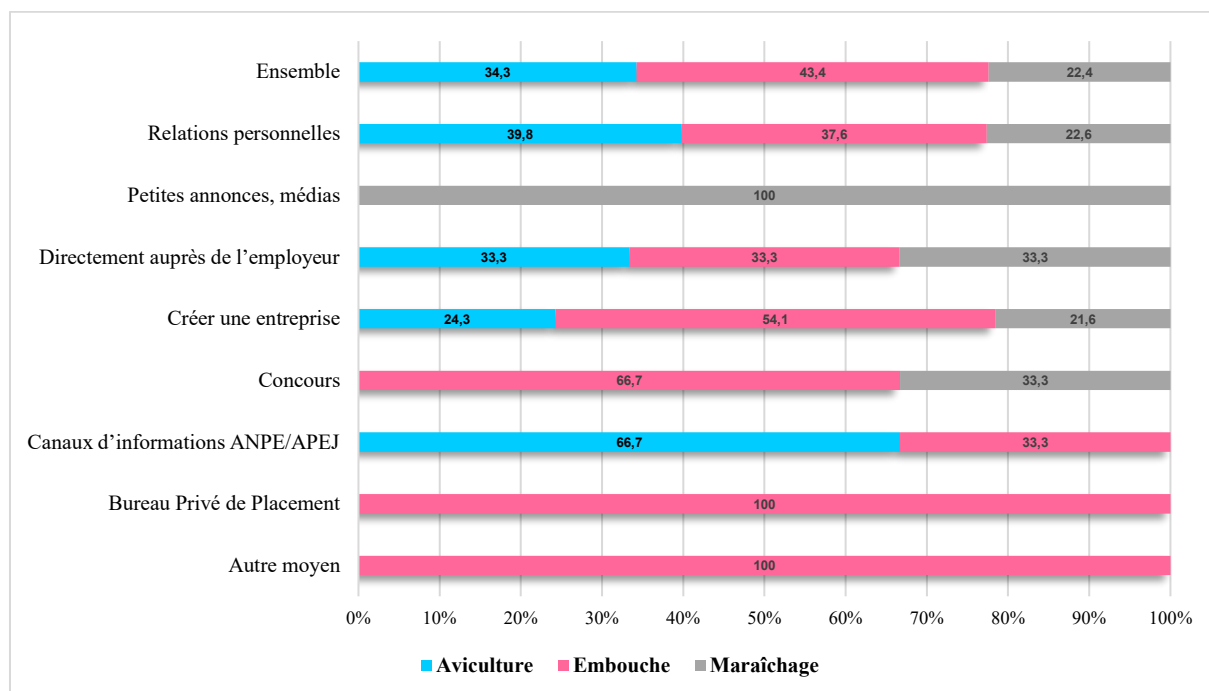
Pour la filière aviculture, le mode dominant d'insertion repose sur les relations personnelles, avec 39,8 % des jeunes ayant utilisé leurs relations pour obtenir un emploi. La création d'entreprise est également une voie significative, représentant 24,3 % des jeunes en emploi. D'autres moyens d'insertion, comme les canaux d'informations ANPE/APEJ et directement auprès de l'employeur, restent marginales, avec seulement 2 jeunes dans chaque cas. Il est à noter qu'aucun bénéficiaire de cette filière n'a utilisé les petites annonces ou médias.

Dans la filière embouche, bien que les relations personnelles restent également importantes (avec 37,6 % des jeunes), la création d'entreprise se distingue comme le mode d'insertion principal, avec 54,1 % des jeunes ayant créé leur propre entreprise. Cette voie est nettement plus fréquente dans la filière embouche que dans les autres filières. Les concours et canaux d'informations ANPE/APEJ sont également utilisés, mais à une échelle plus restreinte.

Pour la filière maraîchage, les relations personnelles sont également prédominantes, mais dans une proportion plus faible (22,6 % des jeunes). En revanche, la création d'entreprise est moins courante dans cette filière (21,6 % des jeunes). Le mode d'insertion par petites annonces et médias représente une voie plus importante dans cette filière, bien que son impact reste limité, avec 1 bénéficiaire utilisant cette option.

L'ensemble des résultats montre que les relations personnelles sont le mode d'insertion privilégié dans toutes les filières, mais que la création d'entreprise a un rôle plus marquant dans la filière embouche, tandis que l'aviculture et le maraîchage montrent des tendances moins marquées. Les canaux formels (ANPE/APEJ, concours, bureau privé de placement) restent peu utilisés, bien que dans certains cas, comme les canaux ANPE/APEJ, ils représentent une part modeste mais significative de l'insertion professionnelle.

Ainsi, il apparaît que pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, il serait crucial de renforcer les canaux formels d'insertion tout en soutenant davantage les initiatives de création d'entreprise, surtout dans les filières comme l'embauche où elle semble un mode privilégié pour l'insertion durable des jeunes.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 18 : Proportion des jeunes en emploi selon le mode d'obtention et la filière (%)

2.3.1.5. Statut dans l'activité

L'analyse des statuts dans l'activité des jeunes en emploi révèle des tendances distinctes selon le sexe et la localité.

Une majorité des jeunes, hommes et femmes confondus, se dirigent vers l'auto-emploi. En effet, 85,7 % des hommes et 81,6 % des femmes choisissent cette voie, représentant 84,6 % des jeunes au total. Cette tendance souligne un fort désir d'indépendance professionnelle, au détriment de l'emploi salarié, qui reste moins répandu. En effet, seulement 14,3 % des hommes et 18,4 % des femmes occupent un emploi salarié, soit 15,4 % des jeunes en moyenne. Ce phénomène met en évidence une préférence marquée, notamment chez les hommes, pour la création d'activité personnelle plutôt que la recherche d'un emploi salarié.

Les différences de statut d'activité sont également notables entre les deux régions, Sikasso et Ségou. À Sikasso, 58,7 % des jeunes choisissent l'auto-emploi, une proportion supérieure à la moyenne générale. Toutefois, 36,4 % des jeunes à Sikasso occupent un emploi salarié, ce qui témoigne d'une plus grande diversité des statuts professionnels dans cette localité, par rapport à l'autre région.

En revanche, à Ségou, une situation inverse se profile. 63,6 % des jeunes y occupent un emploi salarié, un pourcentage nettement plus élevé que celui de Sikasso. À Ségou, seuls 41,3 % des jeunes sont en auto-emploi, ce qui pourrait être le reflet de plus grandes opportunités d'emplois salariés ou de dynamiques économiques spécifiques à cette région.

L'analyse met en évidence une préférence marquée pour l'auto-emploi, en particulier chez les hommes. Cependant, Ségou se distingue par une plus forte proportion de jeunes en emploi salarié, tandis que Sikasso reste davantage orientée vers l'entrepreneuriat. Ce constat suggère que des efforts

supplémentaires pour promouvoir l'auto-emploi seraient utiles, tout en développant davantage d'opportunités d'emplois salariés à Ségou, où ce type de statut semble plus demandé.

Tableau 12: Répartition des jeunes en emploi selon leur statut dans l'activité et le sexe

Statut dans l'activité	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emploi salarié	15	14,3	7	18,4	22	15,4
Auto-emploi	90	85,7	31	81,6	121	84,6
Ensemble	105	100,0	38	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse du tableau montre une répartition des jeunes en emploi selon leur localité et leur statut dans l'activité.

À Sikasso, une majorité des jeunes, soit 58,7 %, sont en auto-emploi, ce qui reflète une forte tendance à l'entrepreneuriat dans cette région. Cependant, 36,4 % des jeunes à Sikasso occupent un emploi salarié, ce qui est relativement élevé comparé à la moyenne générale. Cela suggère une plus grande diversité des statuts professionnels dans cette localité, avec une forte présence d'entrepreneurs tout en maintenant une proportion notable d'emplois salariés.

À Ségou, la tendance est inversée. 63,6 % des jeunes sont en emploi salarié, une proportion nettement plus élevée que celle observée à Sikasso. En revanche, seulement 41,3 % des jeunes à Ségou sont en auto-emploi. Cette différence pourrait être liée à une meilleure disponibilité d'emplois salariés ou à une dynamique économique différente dans la région de Ségou, offrant ainsi plus de possibilités de travailler dans le secteur salarié.

Tableau 13: Répartition des jeunes en emploi selon la localité et le statut dans l'activité

Statut dans l'activité	Sikasso		Ségou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emploi salarié	8	36,4	14	63,6	22	100,0
Auto-emploi	71	58,7	50	41,3	121	100,0
Ensemble	79	55,2	64	44,8	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse du tableau montre la répartition des jeunes en emploi selon leur filière et leur statut dans l'activité.

Dans la filière aviculture, une large majorité des jeunes, soit 93,9 %, sont en auto-emploi, ce qui reflète une forte tendance des jeunes à entreprendre dans ce secteur. Seuls 6,1 % des jeunes de la filière aviculture occupent un emploi salarié. Cela indique que l'aviculture semble offrir davantage de possibilités pour ceux qui souhaitent créer leur propre entreprise.

En embouche, la tendance est similaire, avec 77,4 % des jeunes en auto-emploi, tandis que 22,6 % occupent un emploi salarié. Bien que l'auto-emploi reste majoritaire, une proportion plus importante des jeunes de cette filière se tourne vers les emplois salariés, ce qui peut être lié à la nature de la filière ou à la disponibilité d'opportunités salariales dans ce secteur.

Enfin, dans le maraîchage, 84,4 % des jeunes sont en auto-emploi, tandis que 15,6 % sont en emploi salarié. Cette distribution est relativement similaire à celle observée dans la filière aviculture, mais avec une proportion légèrement plus faible d'auto-entrepreneurs.

En somme, 84,6 % des jeunes sont en auto-emploi, ce qui témoigne d'une forte propension à entreprendre, quelle que soit la filière. Cependant, la filière embouche semble offrir davantage d'opportunités pour les emplois salariés, contrairement aux autres filières comme l'aviculture et le maraîchage, où l'auto-emploi domine largement.

Tableau 14: Répartition des jeunes en emploi selon la filière et le statut dans l'activité

Statut dans l'activité	Aviculture		Embouche		Maraîchage		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emploi salarié	3	6,1	14	22,6	5	15,6	22	15,4
Auto-emploi	46	93,9	48	77,4	27	84,4	121	84,6
Ensemble	49	100,0	62	100,0	32	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.3.1.6. Type d'activité

L'analyse du type d'activité des jeunes en emploi révèle une distinction marquée entre les sexes en ce qui concerne la durée et la nature des activités. Dans l'ensemble, 81,1 % des jeunes sont en emploi permanent, ce qui souligne une tendance générale vers la stabilité professionnelle, tandis que 18,9 % occupent des emplois saisonniers, un chiffre qui est plus élevé chez les femmes. Cela montre que, bien que la majorité des jeunes bénéficient d'une insertion professionnelle stable, une proportion notable, surtout parmi les femmes, dépend d'activités saisonnières, peut-être en fonction des spécificités des filières ou des opportunités disponibles dans leurs localités.

Chez les hommes, une grande majorité, soit 83,8 %, occupe des emplois permanents, tandis que seulement 16,2 % sont engagés dans des activités saisonnières. Cela indique une forte stabilité professionnelle chez les hommes, avec une préférence pour des activités à long terme.

En revanche, chez les femmes, une proportion plus importante, 26,3 %, est impliquée dans des activités saisonnières, par rapport aux 16,2 % des hommes. Toutefois, une majorité des femmes, soit 73,7 %, reste dans des emplois permanents, mais cette proportion est moins élevée que celle des hommes.

Tableau 15: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et le sexe

Type d'activité	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Permanente	88	83,8	28	73,7	116	81,1
Saisonnière	17	16,2	10	26,3	27	18,9
Ensemble	105	100,0	38	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse du type d'activité des jeunes en emploi selon la filière met en lumière des différences significatives dans la répartition des emplois permanents et saisonniers.

Dans la filière aviculture, 38,8 % des jeunes occupent des emplois permanents, tandis que 14,8 % sont impliqués dans des activités saisonnières. Cela suggère une certaine stabilité dans cette filière, bien que les emplois saisonniers y soient également présents, mais dans une moindre proportion.

En embouche, la tendance s'inverse légèrement, avec une proportion plus élevée d'emplois saisonniers. En effet, 44,4 % des jeunes de cette filière sont engagés dans des activités saisonnières, contre 43,1 % en emploi permanent. Cela peut refléter une nature plus cyclique du travail dans l'embouche, où la demande varie selon les saisons.

Dans la filière maraîchage, une part importante, soit 40,7 %, est engagée dans des activités saisonnières, un chiffre similaire à celui de la filière embouche. Cependant, les emplois permanents dans le maraîchage sont beaucoup moins nombreux, avec seulement 18,1 % des jeunes de cette filière dans des emplois à long terme. Cela suggère que le maraîchage est davantage lié à des cycles saisonniers, où la majorité des travailleurs sont employés pendant les périodes de haute demande.

En résumé, bien que la majorité des jeunes dans toutes les filières soit en emploi permanent, les filières de maraîchage et embouche présentent une proportion significative d'emplois saisonniers, en particulier dans le cas du maraîchage, où les emplois permanents sont relativement rares.

Tableau 16: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et la filière

Type d'activité	Aviculture		Embouche		Maraîchage		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Permanente	45	38,8	50	43,1	21	18,1	116	100,0
Saisonnière	4	14,8	12	44,4	11	40,7	27	100,0
Ensemble	49	34,3	62	43,4	32	22,4	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse du type d'activité des jeunes en emploi selon la localité révèle des différences notables entre Sikasso et Ségou.

À Sikasso, la majorité des jeunes, soit 58,6 %, sont engagés dans des emplois permanents. En revanche, seulement 40,7 % des jeunes de Sikasso occupent des emplois saisonniers. Cette répartition montre une plus grande stabilité dans les types d'emplois à Sikasso, où les activités permanentes dominent.

En revanche, à Ségou, la situation est inversée. La proportion d'emplois saisonniers est plus élevée, avec 59,3 % des jeunes engagés dans des activités saisonnières, contre 41,4 % en emploi permanent. Cela peut indiquer que, à Ségou, les opportunités d'emploi sont davantage saisonnières, ce qui pourrait être lié à la nature des activités économiques locales.

En somme, Sikasso semble offrir davantage d'emplois stables à ses jeunes, tandis que Ségou présente une plus forte proportion d'emplois saisonniers, ce qui pourrait refléter des dynamiques économiques locales variées.

Tableau 17: Répartition des jeunes en emploi selon le type d'activité et la localité

Type d'activité	Sikasso		Ségou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Permanente	68	58,6	48	41,4	116	100,0
Saisonnière	11	40,7	16	59,3	27	100,0
Ensemble	79	55,2	64	44,8	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.3.1.7. Revenu mensuel moyen

L'analyse du revenu mensuel moyen des jeunes en emploi montre une répartition relativement similaire entre hommes et femmes, bien qu'il existe quelques différences notables.

La majorité des jeunes, tant hommes que femmes, gagnent un revenu mensuel compris entre 75 000 F CFA et 100 000 F CFA, représentant respectivement 46,7 % des hommes et 47,4 % des femmes, soit 46,9 % au total. Cela indique que la majorité des jeunes se situent dans cette fourchette de revenu relativement modeste.

Viennent ensuite les jeunes dont le revenu mensuel varie entre 100 000 F CFA et 200 000 F CFA. Cette tranche concerne 33,3 % des hommes et 34,2 % des femmes, représentant au total 33,6 % des jeunes. Cela montre que de nombreux jeunes bénéficient de revenus qui les placent au-dessus du seuil des 75 000 F CFA, mais sans atteindre des niveaux plus élevés.

Pour les revenus plus élevés, les jeunes dont le revenu mensuel est compris entre 200 000 F CFA et 300 000 F CFA représentent une proportion plus faible, avec 9,5 % des hommes et 7,9 % des femmes, soit 9,1 % au total. Les revenus supérieurs à 300 000 F CFA sont encore moins fréquents, représentant respectivement 6,7 % des hommes et 5,3 % des femmes, ce qui en fait une petite proportion du total des jeunes.

Enfin, les revenus supérieurs à 500 000 F CFA concernent seulement 4,2 % des jeunes, dont 3,8 % des hommes et 5,3 % des femmes, ce qui reste une part relativement marginale.

En somme, la majorité des jeunes gagne entre 75 000 F CFA et 200 000 F CFA par mois, ce qui reflète une situation économique modeste pour la plupart. Les différences entre hommes et femmes sont minimes, bien que les femmes aient légèrement plus de chances de dépasser la barre des 500 000 F CFA.

Tableau 18: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et sexe

Revenu mensuel	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
75000 à 100 000 F CFA	49	46,7	18	47,4	67	46,9
100 000 à 200 000 F CFA	35	33,3	13	34,2	48	33,6
200 000 à 300 000 F CFA	10	9,5	3	7,9	13	9,1
300 000 à 500 000 F CFA	7	6,7	2	5,3	9	6,3
Supérieur à 500 000 F CFA	4	3,8	2	5,3	6	4,2
Ensemble	105	100,0	38	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi selon le niveau de revenu mensuel moyen et la filière de formation met en lumière des tendances intéressantes selon les différentes filières.

La majorité des jeunes, quel que soit leur domaine de formation, gagne entre 75 000 F CFA et 100 000 F CFA par mois, représentant 51 % des jeunes en aviculture, 45,2 % en embouche, et 43,8 % en maraîchage, soit 46,9 % de l'ensemble des jeunes. Cela montre que, dans chaque filière, une part importante des jeunes se situe dans cette tranche de revenu, qui est relativement modeste.

Les revenus entre 100 000 F CFA et 200 000 F CFA sont également fréquents, concernant 32,7 % des jeunes en aviculture, 32,3 % en embouche, et 37,5 % en maraîchage, représentant 33,6 % des jeunes au total. Cela suggère que de nombreux jeunes, indépendamment de leur filière, connaissent des revenus légèrement supérieurs à ceux des 75 000 F CFA à 100 000 F CFA.

Les revenus compris entre 200 000 F CFA et 300 000 F CFA sont moins fréquents, représentant 6,1 % des jeunes en aviculture, 11,3 % en embouche, et 9,4 % en maraîchage, soit 9,1 % au total. Cela montre que ces niveaux de revenus sont plus élevés, mais restent minoritaires dans chaque filière.

Les revenus plus élevés, compris entre 300 000 F CFA et 500 000 F CFA, représentent 6,1 % des jeunes en aviculture, 4,8 % en embouche, et 9,4 % en maraîchage, soit 6,3 % au total. Enfin, les revenus supérieurs à 500 000 F CFA concernent une petite proportion des jeunes, avec 4,1 % en aviculture, 6,5 % en embouche, et 0 % en maraîchage, ce qui constitue 4,2 % des jeunes au total.

En conclusion, indépendamment de la filière, une majorité de jeunes gagne un revenu compris entre 75 000 F CFA et 200 000 F CFA, avec une faible proportion atteignant des niveaux de revenus plus élevés. Les filières montrent des différences dans la répartition des revenus, notamment l'embouche, où une plus grande proportion de jeunes atteint des niveaux de revenus plus élevés par rapport à l'aviculture et au maraîchage.

Tableau 19: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et filière de formation

Revenu mensuel	Aviculture		Embouche		Maraîchage		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
75000 à 100 000 F CFA	25	51,0	28	45,2	14	43,8	67	46,9
100 000 à 200 000 F CFA	16	32,7	20	32,3	12	37,5	48	33,6
200 000 à 300 000 F CFA	3	6,1	7	11,3	3	9,4	13	9,1
300 000 à 500 000 F CFA	3	6,1	3	4,8	3	9,4	9	6,3
Supérieur à 500 000 F CFA	2	4,1	4	6,5	0	0,0	6	4,2
Ensemble	49	100,0	62	100,0	32	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et statut dans l'activité révèle des différences notables entre les jeunes en emploi salarié et ceux en auto-emploi.

Pour les jeunes en emploi salarié, une large majorité (68,2 %) gagne entre 75 000 F CFA et 100 000 F CFA par mois, ce qui représente la tranche la plus fréquente pour ce statut. Cependant, leur présence dans les tranches de revenus plus élevés est quasi inexistante, puisque 0 % des jeunes en emploi salarié gagnent plus de 200 000 F CFA par mois, et seulement une petite proportion (4,5 %) se situe dans la tranche 300 000 F CFA à 500 000 F CFA.

En revanche, pour ceux en auto-emploi, bien que la tranche 75 000 F CFA à 100 000 F CFA soit également la plus fréquente (43 %), il existe une plus grande diversité dans les niveaux de revenu. En effet, 10,7 % des jeunes en auto-emploi gagnent entre 200 000 F CFA et 300 000 F CFA, et 6,6 % touchent des revenus entre 300 000 F CFA et 500 000 F CFA. De plus, 5 % des jeunes en auto-emploi gagnent plus de 500 000 F CFA par mois, une proportion qui est inexistante parmi ceux en emploi salarié.

En somme, la majorité des jeunes, qu'ils soient en emploi salarié ou en auto-emploi, gagne entre 75 000 F CFA et 100 000 F CFA, mais les jeunes en auto-emploi semblent avoir un potentiel de revenus plus élevé, avec une proportion plus significative dans les tranches de revenus supérieures. Cette différence peut refléter les dynamiques économiques et les opportunités offertes par l'entrepreneuriat comparé à l'emploi salarié.

Tableau 20: Répartition des jeunes en emploi par niveau de revenu mensuel moyen et statut dans l'activité

Revenu mensuel	Emploi salarié		Auto-emploi		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
75000 à 100 000 F CFA	15	68,2	52	43,0	67	46,9
100 000 à 200 000 F CFA	6	27,3	42	34,7	48	33,6
200 000 à 300 000 F CFA	0	0,0	13	10,7	13	9,1
300 000 à 500 000 F CFA	1	4,5	8	6,6	9	6,3
Supérieur à 500 000 F CFA	0	0,0	6	5,0	6	4,2
Ensemble	22	100,0	121	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.3.1.8. Taille de l'entreprise

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise met en évidence des différences intéressantes en fonction des localités de Sikasso et Ségou, ainsi que la structure des entreprises employant ces jeunes.

À Sikasso, la majorité des jeunes travaillent dans des entreprises de petite taille. En effet, 64,6 % des jeunes sont employés dans des entreprises comptant moins de 5 employés, ce qui reflète une forte concentration d'entreprises de petite taille. Par ailleurs, une proportion importante de 25,3 % des jeunes de Sikasso travaille dans des entreprises sans aucun employé, ce qui pourrait correspondre à des activités en auto-emploi ou à des entreprises individuelles.

À Ségou, la répartition diffère légèrement. Bien que la majorité des jeunes (73,4 %) soit également dans des entreprises de moins de 5 employés, une proportion plus faible (7,8 %) travaille dans des entreprises sans employés. À l'inverse, 9,4 % des jeunes de Ségou occupent des postes dans des entreprises comptant plus de 10 employés, tandis qu'à Sikasso, cette proportion est de seulement 1,3 %. Cela suggère que Ségou pourrait avoir une structure d'emploi légèrement plus diversifiée avec des entreprises de plus grande taille.

En somme, les résultats montrent que la majorité des jeunes travaillent dans des entreprises de petite taille (moins de 5 employés), mais Ségou semble offrir davantage d'opportunités dans des entreprises plus grandes que Sikasso. Le faible nombre d'entreprises sans employés à Ségou, comparé à Sikasso, peut aussi refléter des contextes économiques différents entre les deux localités.

Tableau 21: Répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et la localité

Taille de l'entreprise	Sikasso		Ségou		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas d'employé	20	25,3	5	7,8	25	17,5
Moins de 5 employés	51	64,6	47	73,4	98	68,5
5 à 10 employés	7	8,9	6	9,4	13	9,1
Plus de 10 employés	1	1,3	6	9,4	7	4,9
Ensemble	79	100,0	64	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise révèle des tendances intéressantes qui varient en fonction des filières de formation, à savoir Aviculture, Embouche, et Maraîchage.

Dans l'aviculture, une proportion significative de jeunes, 75,5 %, travaille dans des entreprises comptant moins de 5 employés, ce qui montre une prévalence de petites structures dans ce secteur. De plus, 20,4 % des jeunes n'ont pas d'employé, suggérant que nombre d'entre eux sont dans des activités indépendantes ou de petite envergure.

Dans l'embouche, bien que 64,5 % des jeunes soient également dans des entreprises de moins de 5 employés, la proportion des jeunes dans des entreprises comptant entre 5 et 10 employés (11,3 %) est plus élevée par rapport à l'aviculture. Ce secteur semble donc offrir un peu plus d'opportunités dans des entreprises de taille intermédiaire. De plus, 3,2 % des jeunes d'embouche travaillent dans des entreprises de plus de 10 employés, ce qui reste une proportion faible mais non négligeable.

En maraîchage, une proportion encore plus importante de jeunes (65,6 %) est dans des entreprises de moins de 5 employés, mais une part significative, 15,6 %, travaille dans des entreprises comptant plus de 10 employés, ce qui est nettement plus élevé que dans les autres filières. Ce chiffre pourrait suggérer que le secteur du maraîchage, par sa nature et ses besoins, tend à générer des opportunités dans des structures de plus grande taille.

En résumé, les jeunes issus de l'aviculture et de l'embouche sont principalement employés dans des entreprises de petite taille, mais la filière maraîchage se distingue par une plus grande proportion de jeunes dans des entreprises plus grandes. Cela peut indiquer que le secteur maraîcher est plus susceptible d'être lié à des structures à taille moyenne ou grande, par rapport à l'aviculture et l'embouche, où les petites structures prédominent.

Tableau 22: Répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et la filière

Taille de l'entreprise	Aviculture		Embouche		Maraîchage		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas d'employé	10	20,4	13	21,0	2	6,3	25	17,5
Moins de 5 employés	37	75,5	40	64,5	21	65,6	98	68,5
5 à 10 employés	2	4,1	7	11,3	4	12,5	13	9,1
Plus de 10 employés	0	0,0	2	3,2	5	15,6	7	4,9
Ensemble	49	100,0	62	100,0	32	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et le statut dans l'activité met en évidence des tendances distinctes entre l'emploi salarié et l'auto-emploi.

Les résultats montrent que la majorité des jeunes en auto-emploi se trouvent dans des entreprises de moins de 5 employés, représentant 75,2 % des jeunes dans ce statut. Cette situation reflète un fort taux de travailleurs indépendants, souvent employés dans des structures de petite taille, ou qui gèrent leur propre entreprise sans personnel salarié. De plus, une part importante des jeunes en auto-emploi, 20,7 %, travaillent dans des entreprises sans aucun employé, ce qui suppose que beaucoup d'entre eux exercent des activités individuelles.

En revanche, les jeunes en emploi salarié sont proportionnellement plus nombreux dans des entreprises de 5 à 10 employés et plus de 10 employés. Ainsi, 40,9 % des jeunes en emploi salarié travaillent dans des structures de taille intermédiaire (5 à 10 employés), et 27,3 % se trouvent dans des entreprises de plus de 10 employés. Ces chiffres montrent que les emplois salariés sont davantage concentrés dans des structures plus grandes, qui offrent généralement plus de possibilités de salariat et de stabilité par rapport aux petites structures.

En somme, la grande majorité des jeunes en auto-emploi évoluent dans des entreprises de petite taille, tandis que ceux en emploi salarié sont plus susceptibles de travailler dans des structures de taille intermédiaire ou grande. Ces résultats suggèrent que les opportunités d'auto-emploi sont principalement disponibles dans des petites entreprises ou activités indépendantes, tandis que les emplois salariés tendent à être plus concentrés dans des structures plus grandes.

Tableau 23: Proportion des jeunes en emploi selon la taille de l'entreprise et le statut dans l'activité

Taille de l'entreprise	Emploi salarié		Auto-emploi		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas d'employé	0	0,0	25	20,7	25	17,5
Moins de 5 employés	7	31,8	91	75,2	98	68,5
5 à 10 employés	9	40,9	4	3,3	13	9,1
Plus de 10 employés	6	27,3	1	0,8	7	4,9
Ensemble	22	100,0	121	100,0	143	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

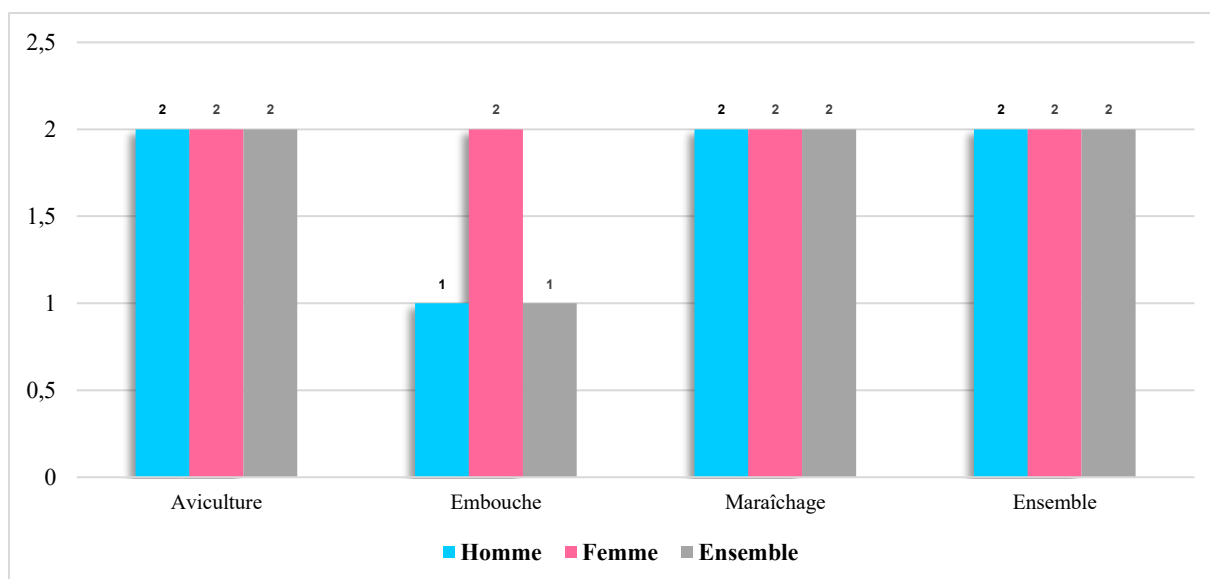
2.3.1.9. Durée moyenne d'accès au premier emploi

L'analyse de la durée moyenne d'accès au premier emploi révèle une tendance homogène entre les différentes filières et les sexes.

Dans toutes les filières, la durée moyenne d'accès au premier emploi est de deux (2) mois pour les jeunes de la filière Aviculture et Maraîchage, tant pour les hommes que pour les femmes. Cela montre que, globalement, les jeunes formés dans ces domaines trouvent un emploi relativement rapidement après la fin de leur formation.

En revanche, les jeunes de la filière Embouche semblent avoir une durée d'accès légèrement plus courte pour les hommes, avec une moyenne d'un (1) mois, tandis que les femmes de cette même filière ont une durée d'accès similaire à celle des autres filières, soit deux (2) mois. Cette différence suggère que les hommes formés en Embouche pourraient bénéficier de meilleures opportunités immédiates d'emploi dans leur domaine, par rapport aux femmes ou aux autres filières.

En conclusion, la durée moyenne d'accès au premier emploi est relativement courte dans l'ensemble, avec des résultats constants de deux (2) mois pour la majorité des filières, à l'exception de l'Embouche pour les hommes, où la durée est plus courte, soit un (1) mois. Cela indique que, dans l'ensemble, les jeunes formés ont réussi à s'insérer rapidement sur le marché du travail après leur formation.



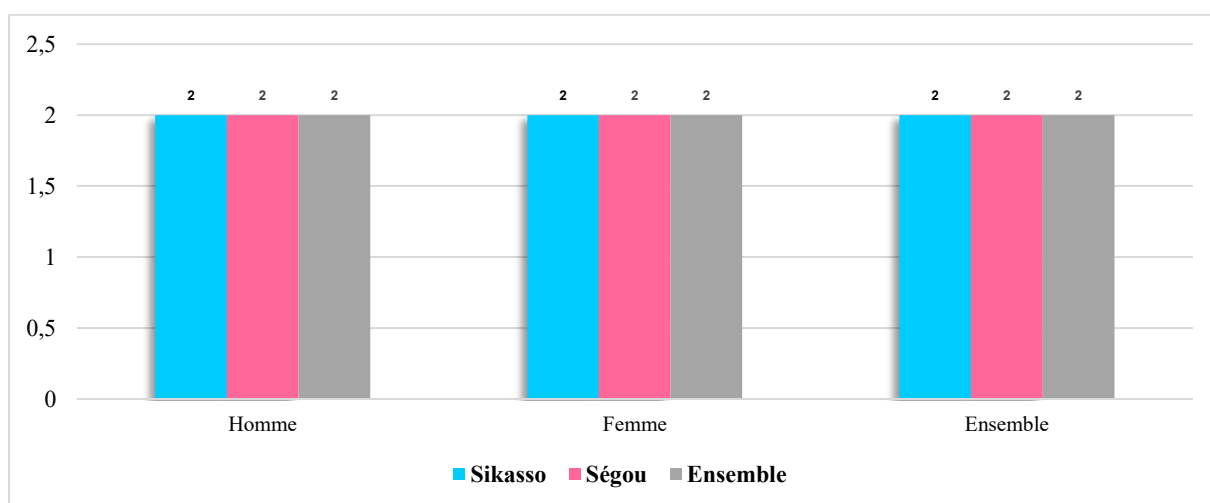
Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 19 : Durée moyenne d'accès au premier emploi par statut dans l'activité et filière (mois)

L'analyse de la durée moyenne d'accès au premier emploi par localité montre que, tant à Sikasso qu'à Ségou, la durée est identique, avec une moyenne de deux (2) mois pour tous les jeunes, hommes et femmes inclus. Cela suggère une homogénéité des opportunités d'emploi dans les deux localités, les jeunes formés ayant accès à leur premier emploi dans un délai relativement court, peu importe leur sexe ou la localité dans laquelle ils se trouvent.

Le fait que la durée soit constante à deux (2) mois dans les deux régions indique que les processus d'insertion professionnelle sont globalement similaires à Sikasso et à Ségou. Cela pourrait signifier une bonne réactivité du marché de l'emploi dans les deux zones, facilitant ainsi une transition rapide des jeunes de la formation vers un emploi, indépendamment de leur sexe ou de leur localisation géographique.

En résumé, les données révèlent que les jeunes de la formation réussissent à trouver un emploi dans un délai moyen de deux (2) mois, aussi bien à Sikasso qu'à Ségou, ce qui témoigne d'une insertion relativement rapide et réussie dans ces deux régions.



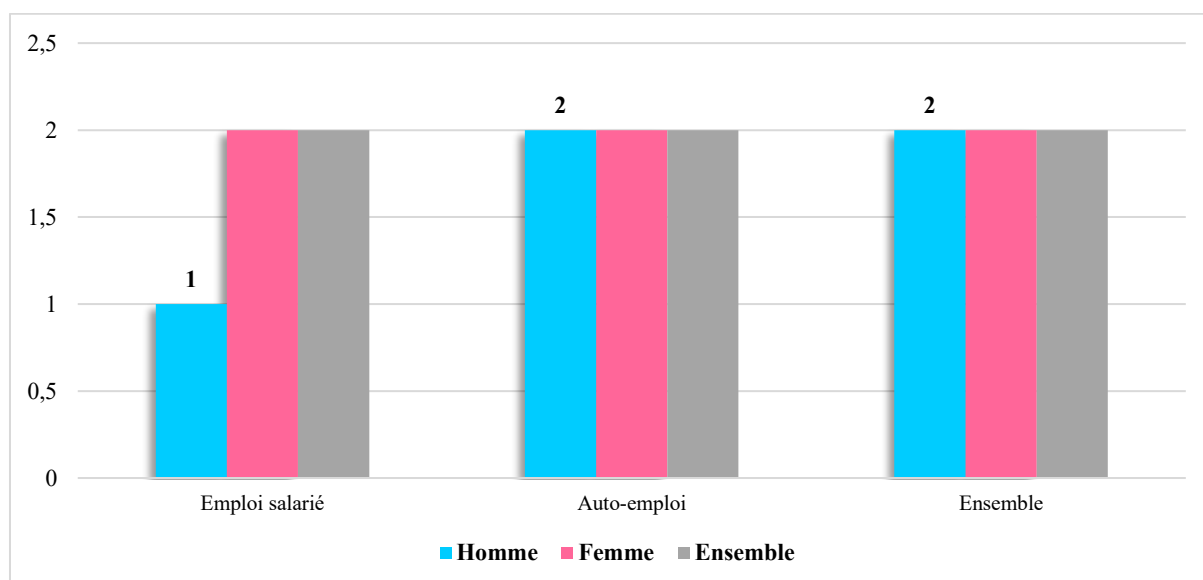
Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 20 : Durée moyenne d'accès au premier emploi par statut dans l'activité et localité (mois)

L'analyse de la durée moyenne d'accès au premier emploi en fonction du statut dans l'activité et du sexe révèle des tendances intéressantes. Pour les hommes, ceux en emploi salarié trouvent un travail plus rapidement, avec une moyenne d'un (1) mois, tandis que ceux en auto-emploi mettent en moyenne deux (2) mois pour démarrer leur activité. Chez les femmes, la situation est légèrement différente, avec une durée de deux (2) mois pour les deux statuts, emploi salarié et auto-emploi. En moyenne, pour l'ensemble des jeunes, la durée reste de deux (2) mois, que ce soit pour l'emploi salarié ou pour l'auto-emploi.

Cette distinction entre les hommes et les femmes montre que, du côté masculin, les emplois salariés sont obtenus plus rapidement, peut-être en raison de la nature ou des opportunités disponibles dans ce type d'emploi. Par contre, l'auto-emploi semble demander davantage de temps pour se concrétiser, probablement en raison des démarches administratives, des investissements initiaux ou de la nécessité d'établir une clientèle.

Pour l'ensemble des jeunes, la durée moyenne d'accès au premier emploi est de deux (2) mois, ce qui montre une stabilité générale dans le processus d'insertion, mais aussi une tendance plus marquée pour les hommes à accéder rapidement à un emploi salarié. En revanche, l'insertion en auto-emploi reste plus longue, qu'on soit homme ou femme.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 21 : Durée moyenne d'accès au premier emploi par statut dans l'activité et sexe (mois)

2.3.2. Chômage

Les jeunes hommes et femmes ayant suivi une formation professionnelle dans les filières agricoles sont confrontés à des réalités diverses en matière de chômage, comme le révèlent les différentes analyses menées.

La répartition des jeunes au chômage selon la localité, le sexe et la filière permet de mieux comprendre les dynamiques spécifiques qui influencent leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'étude des canaux de recherche d'emploi met en évidence les stratégies adoptées par les jeunes chômeurs pour accéder au marché du travail, avec des différences notables selon le sexe et la région.

Enfin, l'analyse des taux de chômage offre une vue d'ensemble de la situation, en soulignant les écarts observés entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différentes localités.

2.3.2.1. Caractéristiques des jeunes chômeurs

Dans l'ensemble, la localité de Ségou enregistre une plus grande proportion de jeunes au chômage, tant chez les hommes que chez les femmes, ce qui pourrait refléter des défis spécifiques à cette zone, tels que moins d'opportunités d'emploi, des structures économiques locales peut-être moins dynamiques, ou des facteurs socio-économiques influençant l'insertion professionnelle.

En comparant la situation des hommes dans les deux régions, on constate que 70,3% des hommes au chômage se trouvent à Ségou, contre seulement 29,7% à Sikasso. Cette différence significative suggère que l'accès à l'emploi pour les hommes est plus difficile à Ségou qu'à Sikasso. Du côté des femmes, la tendance est similaire mais moins marquée. À Ségou, 62,1% des femmes sont au chômage, tandis qu'à Sikasso, elles représentent 37,9% des chômeuses. Bien que la proportion de femmes en chômage soit plus élevée à Ségou, l'écart entre les deux régions est moins prononcé que chez les hommes.

Tableau 24: Répartition des jeunes au chômage par localité et sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sikasso	44	29,7	81	37,9	125	34,5
Ségou	104	70,3	133	62,1	237	65,5
Ensemble	148	100,0	214	100,0	362	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

L'analyse de la répartition des jeunes au chômage par filière et par sexe met en évidence des disparités selon les domaines de formation. Dans l'ensemble, la répartition des chômeurs est relativement équilibrée entre les trois filières, l'embouche enregistre la proportion la plus élevée de jeunes en chômage (36,5%), suivie du maraîchage (32,3%) et de l'aviculture (31,2%).

En comparant la situation des hommes dans chaque filière, on observe que l'aviculture enregistre la proportion la plus élevée de chômeurs masculins (37,8%), suivie de l'embouche (33,1%) et enfin du maraîchage (29,1%). Cela indique que les hommes ayant suivi une formation en aviculture rencontrent plus de difficultés d'insertion que ceux des autres filières.

Chez les femmes, la tendance est différente. L'embouche regroupe la plus grande proportion de femmes au chômage (38,8%), suivie du maraîchage (34,6%), tandis que l'aviculture présente la plus faible proportion (26,6%). Contrairement aux hommes, les femmes semblent donc avoir plus de difficultés à s'insérer dans les filières embouche et maraîchage.

Ces résultats montrent que l'accès à l'emploi varie selon la filière et le sexe, possiblement en raison de la demande du marché, de l'accès aux ressources (financières, matérielles) et des contraintes spécifiques à chaque secteur.

Tableau 25: Répartition des jeunes au chômage par filière et sexe

Filière	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aviculture	56	37,8	57	26,6	113	31,2
Embouche	49	33,1	83	38,8	132	36,5
Maraîchage	43	29,1	74	34,6	117	32,3
Ensemble	148	100,0	214	100,0	362	100,0

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

2.3.2.2. Canaux de recherche d'emploi

L'analyse des canaux de recherche d'emploi utilisés par les jeunes au chômage met en évidence des tendances distinctes selon le sexe.

Le moyen le plus couramment utilisé reste les relations personnelles, mobilisées par 68,9% des hommes et 62,6% des femmes, soit 65,2% de l'ensemble des jeunes. Cela souligne l'importance du réseau social dans l'accès aux opportunités d'emploi.

Le recours aux petites annonces et aux médias est également significatif, avec 20,3% des hommes et 22,4% des femmes les utilisant, soit un total de 21,5%. Cette méthode semble être légèrement plus prise en compte par les femmes.

Concernant les institutions spécialisées, l'ANPE et l'APEJ sont sollicitées par 19,6% des hommes et 23,4% des femmes, soit 21,8% au total. De même, les bureaux privés de placement sont utilisés par 6,8% des hommes et 8,4% des femmes, ce qui représente 7,7% des jeunes. Ces chiffres montrent que les femmes sont plus enclines à utiliser ces canaux formels.

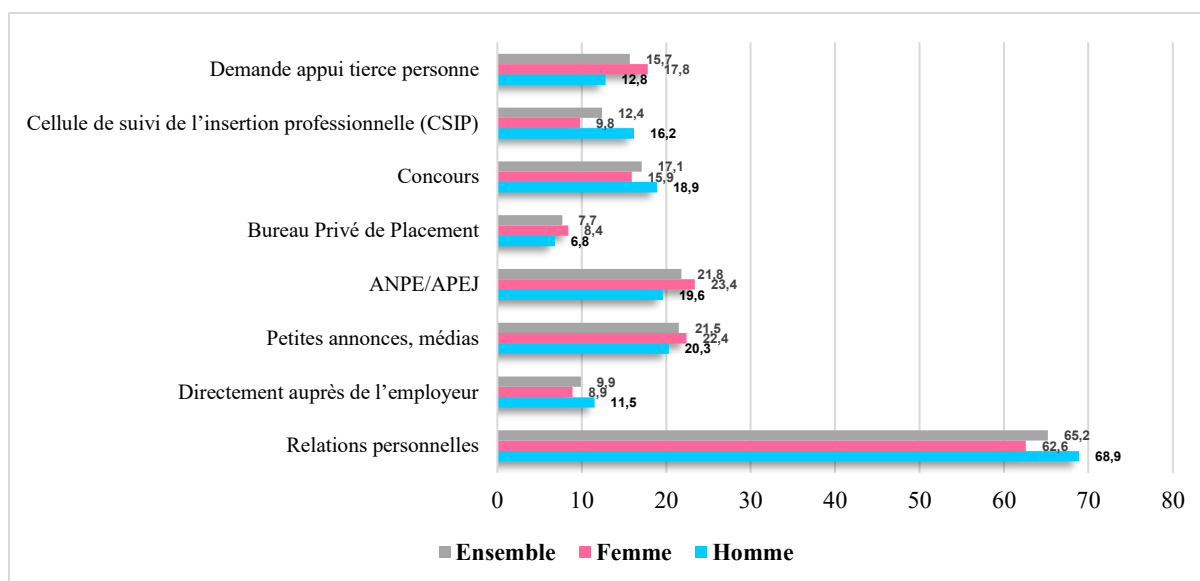
L'accès à l'emploi par candidature directe auprès des employeurs reste relativement faible, avec 11,5% des hommes et 8,9% des femmes qui optent pour cette démarche, soit 9,9% au total. Cette approche semble donc être moins privilégiée par les chercheurs d'emploi.

Le concours, qui représente une voie d'insertion formelle, est utilisé par 18,9% des hommes et 15,9% des femmes, soit 17,1% de l'ensemble des jeunes. Les hommes y ont recours plus fréquemment, ce qui pourrait refléter une plus grande orientation vers des emplois nécessitant une sélection compétitive.

Par ailleurs, la Cellule de suivi de l'insertion professionnelle (CSIP) est sollicitée par 16,2% des hommes contre 9,8% des femmes, soit 12,4% au total. Cette différence peut indiquer une meilleure connaissance ou un plus grand intérêt des hommes pour ce dispositif d'accompagnement.

Enfin, la demande d'appui à une tierce personne est une stratégie davantage utilisée par les femmes (17,8%) que par les hommes (12,8%), représentant ainsi 15,7% des jeunes. Cela peut traduire des différences dans les dynamiques de recherche d'emploi entre les sexes.

Dans l'ensemble, bien que les relations personnelles soient le principal canal de recherche d'emploi, les femmes ont tendance à diversifier leurs démarches en sollicitant davantage les institutions de placement et l'appui d'intermédiaires, tandis que les hommes privilégient davantage les concours et la CSIP. Ces écarts pourraient être liés aux attentes socioculturelles, à la nature des opportunités disponibles ou aux stratégies individuelles mises en place pour accéder au marché du travail.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 22 : Proportion des jeunes au chômage selon leur moyen de recherche d'emploi et le sexe (%)

L'analyse des moyens de recherche d'emploi selon la localité met en évidence des différences notables entre les jeunes au chômage de Sikasso et de Ségou.

Les relations personnelles constituent le principal canal de recherche d'emploi dans les deux régions, bien qu'elles soient plus utilisées à Ségou (70,5%) qu'à Sikasso (55,2%), soit un total de 65,2% des jeunes.

Le recours direct auprès des employeurs est nettement plus fréquent à Ségou (13,9%) qu'à Sikasso (2,4%), avec une moyenne globale de 9,9%. Cela peut indiquer une plus grande accessibilité des entreprises locales à Ségou ou une culture de recrutement plus ouverte aux candidatures spontanées.

De même, les petites annonces et médias sont davantage utilisés à Ségou (24,9%) qu'à Sikasso (15,2%), représentant ainsi 21,5% des jeunes. Cette différence pourrait être liée à une meilleure diffusion de l'information sur le marché du travail à Ségou.

Les institutions publiques telles que l'ANPE et l'APEJ jouent un rôle plus important à Ségou (25,7%) qu'à Sikasso (14,4%), avec un total de 21,8% des jeunes y ayant recours. Cette disparité peut refléter une meilleure implantation ou une plus grande sensibilisation des demandeurs d'emploi aux services de ces agences à Ségou.

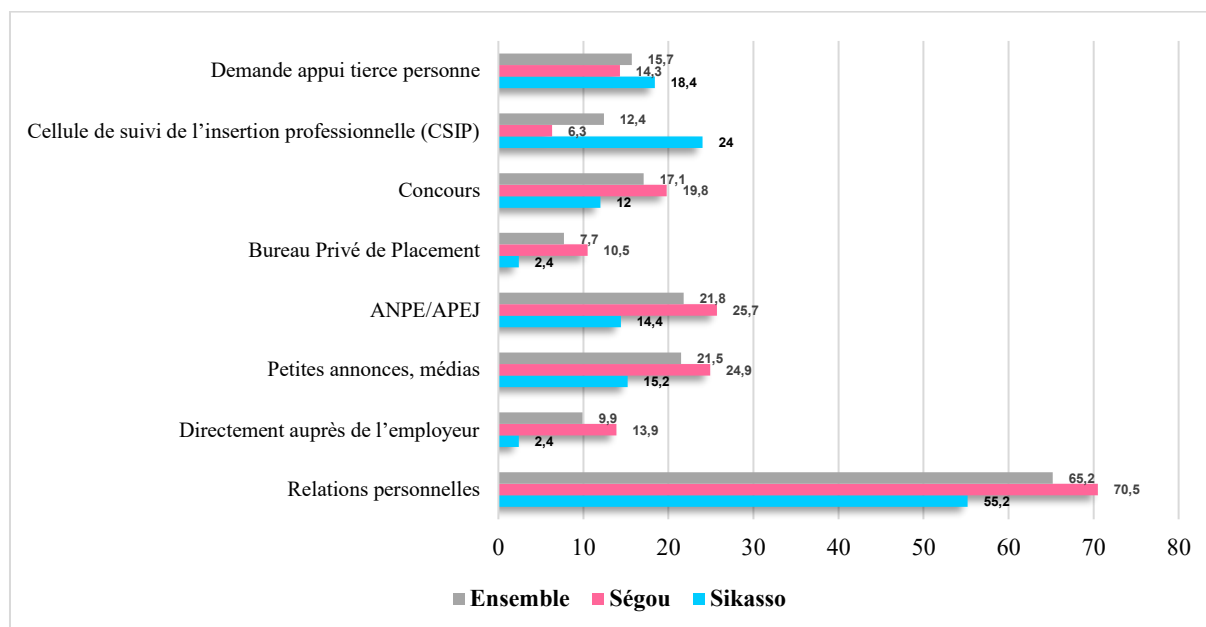
Concernant les bureaux privés de placement, ils sont nettement plus sollicités à Ségou (10,5%) qu'à Sikasso (2,4%), soit 7,7% des jeunes au total. Cela pourrait indiquer une offre plus développée de ces services à Ségou.

Le concours, en tant que mode d'insertion formelle, est également plus populaire à Ségou (19,8%) qu'à Sikasso (12,0%), avec une moyenne globale de 17,1%. Cela peut être lié à une plus grande offre de postes par voie de concours dans cette région.

À l'inverse, la Cellule de Suivi de l'Insertion Professionnelle (CSIP) est bien plus utilisée à Sikasso (24,0%) qu'à Ségou (6,3%), avec un total de 12,4%. Ce contraste pourrait indiquer un ancrage plus fort de cette structure à Sikasso ou une plus grande confiance des jeunes dans son efficacité.

La demande d'appui à une tierce personne est légèrement plus courante à Sikasso (18,4%) qu'à Ségou (14,3%), représentant 15,7% des jeunes au total. Cette méthode informelle semble donc plus couramment utilisée à Sikasso.

En résumé, la recherche d'emploi à Ségou repose davantage sur les relations personnelles, les institutions formelles (ANPE/APEJ, bureaux privés de placement) et les démarches directes auprès des employeurs. À Sikasso, en revanche, la Cellule de Suivi de l'Insertion Professionnelle et le recours à des tiers sont plus privilégiés. Ces disparités peuvent refléter des différences dans la structuration du marché du travail, l'accessibilité aux services d'accompagnement et les dynamiques sociales propres à chaque localité.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 23 : Proportion des jeunes au chômage selon leur moyen de recherche d'emploi et la localité (%)

L'analyse des moyens de recherche d'emploi par filière met en évidence des variations notables dans les stratégies adoptées par les jeunes en fonction de leur domaine de formation.

Les relations personnelles constituent le principal canal de recherche d'emploi pour l'ensemble des jeunes, avec une moyenne de 65,2%. Ce recours est particulièrement marqué en embouche (66,7%) et en aviculture (66,4%), tandis qu'il est légèrement moins fréquent en maraîchage (62,4%). Cela peut traduire une plus grande dépendance des jeunes de ces filières aux réseaux informels pour accéder à l'emploi.

Le contact direct avec l'employeur est utilisé de manière relativement homogène dans les trois filières, avec une proportion oscillant entre 8,8% (aviculture) et 10,6% (embouche), pour une moyenne générale de 9,9%. Cette approche sous-tend une certaine proactivité des jeunes dans leur insertion professionnelle, bien qu'elle reste minoritaire.

L'usage des petites annonces et médias varie significativement entre les filières. Il est plus fréquent chez les jeunes en maraîchage (27,4%), suivi de ceux en embouche (22,0%), tandis qu'il est moins courant en aviculture (15,0%). Cette tendance pourrait refléter une plus grande ouverture du marché de l'emploi en maraîchage aux offres publiées via ces canaux.

Le recours aux services de l'ANPE et de l'APEJ est plus marqué chez les jeunes en aviculture (26,5%), suivi de ceux en embouche (22,7%) et enfin du maraîchage (16,2%), avec une moyenne globale de 21,8%. Cette différence peut s'expliquer par une meilleure structuration de l'offre d'emploi pour certaines filières dans ces agences.

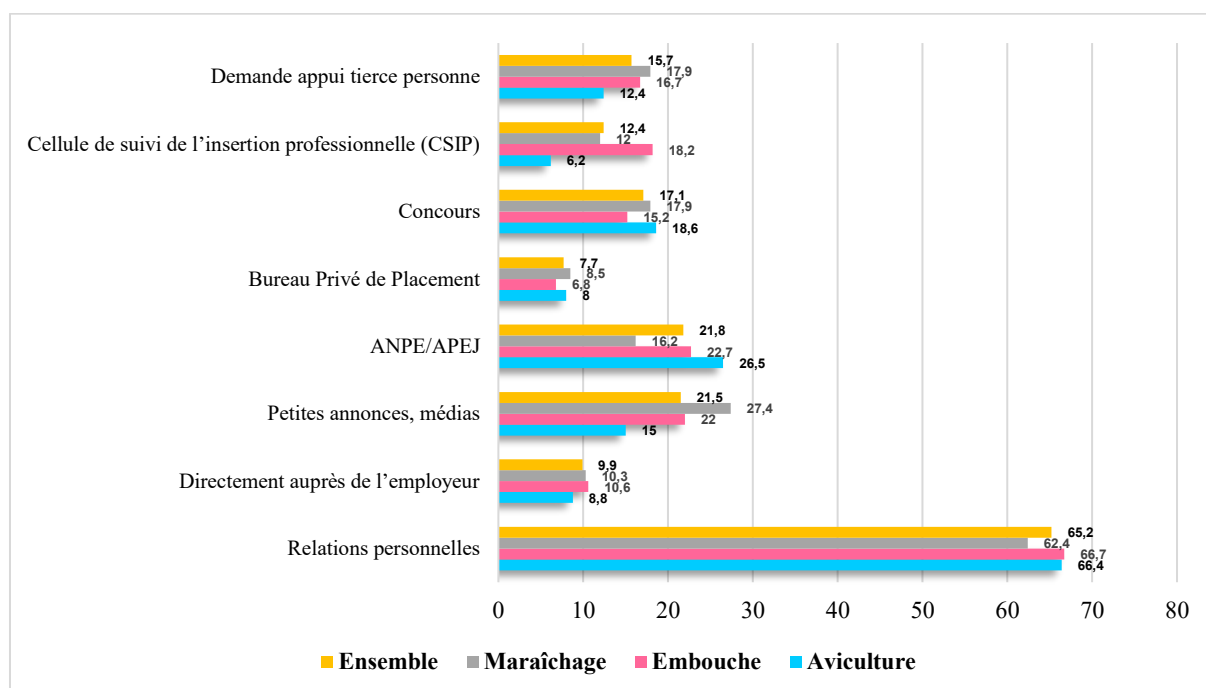
Les bureaux privés de placement jouent un rôle relativement marginal dans toutes les filières, avec des taux compris entre 6,8% (embouche) et 8,5% (maraîchage), soit une moyenne de 7,7%. Cela peut indiquer une faible présence de ces structures dans le processus d'insertion des jeunes.

Le recours aux concours est pratiqué de manière assez équilibrée, avec 18,6% des jeunes en aviculture, 17,9% en maraîchage et 15,2% en embouche, pour une moyenne de 17,1%. Ce mode de recrutement semble donc constituer une option envisagée de manière équivalente dans toutes les filières.

Une disparité importante est observée dans l'utilisation de la Cellule de Suivi de l'Insertion Professionnelle (CSIP). Les jeunes de l'embouche sont ceux qui y ont le plus recours (18,2%), suivis de ceux en maraîchage (12,4%), tandis que l'aviculture affiche un taux nettement plus faible (6,2%), avec une moyenne de 12,4%. Ce constat pourrait refléter une plus grande sensibilisation ou un meilleur accompagnement dans certaines filières.

La demande d'appui à une tierce personne est plus fréquente en maraîchage (17,9%) et en embouche (16,7%), alors qu'elle est moins pratiquée en aviculture (12,4%), avec une moyenne de 15,7%. Cela peut être lié à des contraintes spécifiques d'accès aux ressources ou aux opportunités d'emploi selon les filières.

En somme, bien que les relations personnelles demeurent le principal levier de recherche d'emploi, on observe des différences selon les filières. Les jeunes en aviculture se distinguent par un plus grand recours aux institutions publiques (ANPE/APEJ), tandis que ceux en embouche privilégient davantage la CSIP. Les jeunes en maraîchage, quant à eux, se démarquent par une plus forte utilisation des petites annonces et médias ainsi que du soutien d'une tierce personne. Ces disparités peuvent refléter des différences dans les opportunités d'emploi, les réseaux d'accompagnement et les stratégies adoptées par les bénéficiaires selon leur domaine de formation.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 24 : Proportion des jeunes en recherche d'emploi par moyen de recherche d'emploi et filière (%)

2.3.2.3. Taux de chômage

L'analyse du taux de chômage des jeunes par localité et sexe révèle des disparités notables entre les régions ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Le taux de chômage moyen global s'établit à 37,6%, illustrant la difficulté d'insertion professionnelle des jeunes dans leur ensemble.

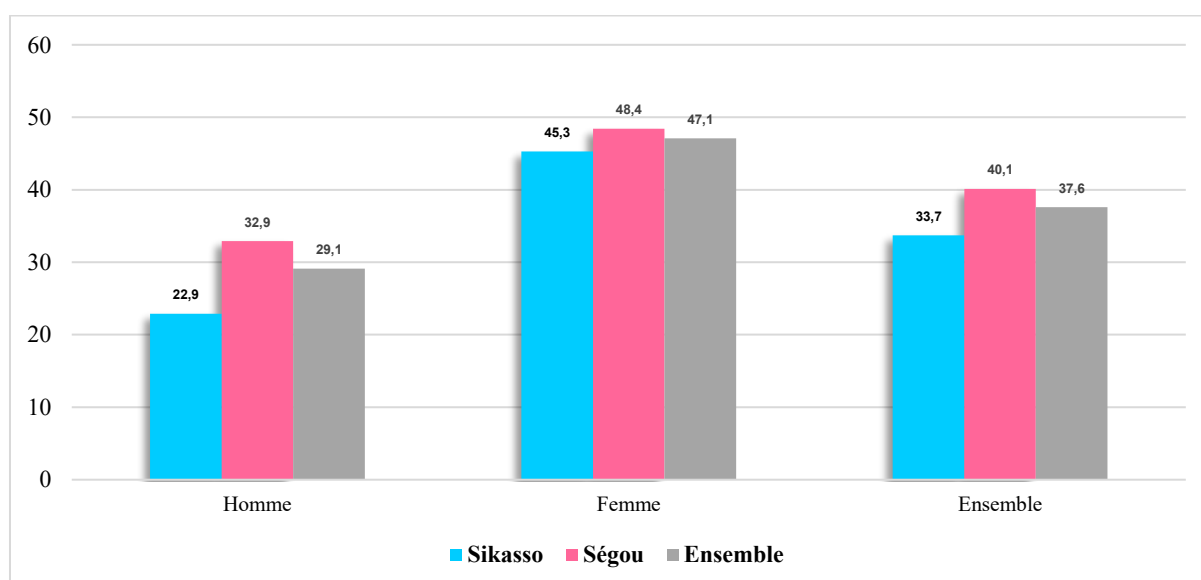
Globalement, le taux de chômage des femmes (47,1%) est nettement supérieur à celui des hommes (29,1%), ce qui reflète une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes. Cette tendance se retrouve dans chaque localité, bien que l'ampleur du différentiel varie.

À Sikasso, le taux de chômage des femmes atteint 45,3%, soit pratiquement le double de celui des hommes (22,9%). Cet écart important montre que les femmes de cette région rencontrent des obstacles plus marqués dans l'accès à l'emploi, possiblement en raison de contraintes structurelles telles que l'accès aux opportunités économiques, les responsabilités domestiques ou encore les normes socioculturelles.

À Ségou, bien que le taux de chômage soit globalement plus élevé, on observe une dynamique similaire : 48,4% des femmes sont au chômage contre 32,9% des hommes. La différence est moins marquée qu'à Sikasso, mais elle demeure significative et confirme la vulnérabilité accrue des femmes sur le marché du travail.

En comparant les deux régions, on constate que le chômage des hommes est plus élevé à Ségou (32,9%) qu'à Sikasso (22,9%), soit un écart de 10 points de pourcentage. Ce constat pourrait être lié à une offre d'emploi plus limitée ou à une plus grande concurrence pour les postes dans cette région. Pour les femmes, l'écart est moins prononcé, avec un taux légèrement plus élevé à Ségou (48,4% contre 45,3% à Sikasso), ce qui laisse penser que les défis rencontrés par les femmes pour accéder à l'emploi sont relativement homogènes, indépendamment de la localité.

Ces résultats soulignent la nécessité de politiques d'accompagnement ciblées, notamment pour favoriser l'accès des femmes à des opportunités économiques et réduire les barrières à leur insertion professionnelle.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 25 : Taux de de chômage des jeunes par localité et sexe

L'analyse du taux de chômage des jeunes par sexe et filière met en évidence des différences significatives, à la fois selon le genre et le domaine de formation.

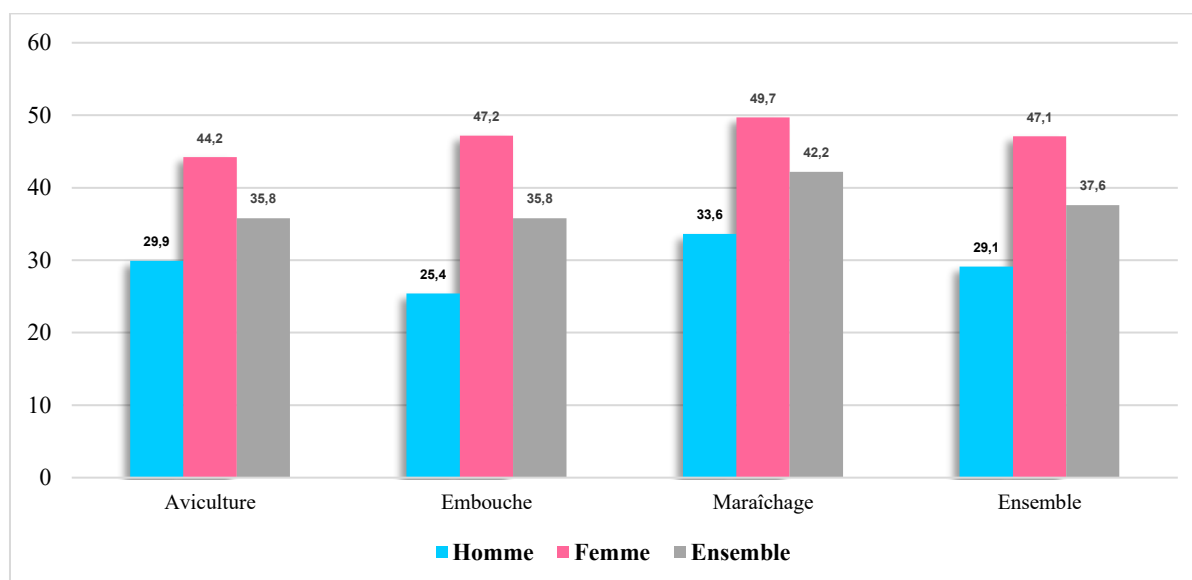
De manière générale, le taux de chômage des femmes (47,1%) est nettement plus élevé que celui des hommes (29,1%), confirmant une insertion professionnelle plus difficile pour elles, quel que soit le secteur de formation. Cette tendance est visible dans toutes les filières étudiées, avec des écarts particulièrement marqués.

Dans le secteur de l'aviculture, 44,2% des femmes sont au chômage contre 29,9% des hommes, soit une différence de 14,3 points de pourcentage. Malgré un taux de chômage relativement élevé pour les deux sexes, les femmes sont davantage touchées, ce qui peut être lié à des difficultés d'accès aux financements, aux équipements ou aux marchés.

L'embouche présente un écart encore plus important : 47,2% des femmes sont au chômage contre 25,4% des hommes, soit une différence de 21,8 points de pourcentage. Ce secteur étant plus exigeant en termes de ressources (bétail, alimentation, infrastructures), il est possible que les femmes rencontrent des contraintes spécifiques limitant leur capacité à s'installer ou à obtenir un emploi stable.

Le maraîchage enregistre le taux de chômage le plus élevé (42,2%), avec 49,7% des femmes au chômage contre 33,6% des hommes. L'écart de 16,1 points traduit également des difficultés accrues pour les femmes à intégrer ce secteur, qui nécessite un accès facilité à la terre et aux réseaux de commercialisation.

Dans l'ensemble, les écarts entre les sexes sont systématiques et significatifs dans toutes les filières, ce qui met en lumière des barrières structurelles à l'insertion des femmes sur le marché du travail. Ces résultats soulignent la nécessité d'initiatives spécifiques pour favoriser l'accès des femmes aux ressources productives, aux formations complémentaires et aux dispositifs de financement, afin d'améliorer leur employabilité et leur autonomie économique.



Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Graphique 26 : Taux de de chômage des jeunes par filière et sexe

RECOMMANDATIONS

A la lumière de l'analyse des résultats et des leçons apprises de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes formés à six mois dans le cadre du programme MLI/022, il paraît judicieux de formuler les recommandations suivantes à l'endroit des différents acteurs. Ces recommandations pourraient être capitalisées par le programme dans la phase future.

1. Conseils Régionaux de Sikasso et de Ségou

- renforcer la coordination avec les autres parties prenantes pour mieux identifier les besoins locaux en matière d'insertion professionnelle ;
- renforcer les dispositifs d'accompagnement post-formation pour assurer une meilleure transition vers l'emploi ou l'entrepreneuriat ;
- favoriser l'accès aux infrastructures et aux ressources locales pour soutenir les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets économiques ;
- encourager des initiatives de promotion des filières d'opportunité adaptées aux spécificités de chaque région.

2. Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) et l'agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)

- mettre en place des dispositifs de suivi post-formation pour évaluer l'impact des formations sur l'insertion des bénéficiaires ;
- adapter les offres d'emplois et d'accompagnement aux réalités des filières agricoles et artisanales locales ;
- renforcer le partenariat avec les entreprises pour créer plus d'opportunités d'emploi salarié avec des conditions de travail décentes ;
- assurer une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes en matière d'orientation et d'insertion ;
- renforcer les mécanismes d'appui financier et de mentorat pour faciliter l'intégration des jeunes entrepreneurs ;
- renforcer les actions de sensibilisation sur l'importance de l'entrepreneuriat et des filières d'avenir.
- faciliter l'accès à des stages pratiques et à des expériences professionnelles pour améliorer l'employabilité des jeunes formés.

3. Organisations professionnelles agricoles (AOPP, AMASSA)

- mettre en place des formations spécifiques en gestion d'exploitation et en commercialisation pour aider les jeunes à structurer leur activité ;
- développer des partenariats avec les institutions financières pour faciliter l'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs agricoles ;
- encourager l'innovation et la diversification des activités économiques des jeunes.

4. Institutions financières partenaires (Soro Yiriwaso, Nyèsigiso)

- poursuivre les efforts d'adaptation des conditions de financement aux réalités des jeunes du programme en proposant des crédits à taux préférentiels.
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement financier, incluant la formation en gestion et en élaboration de plans d'affaires.
- renforcer l'accès des jeunes hommes et jeunes femmes aux services bancaires en simplifiant les procédures de financement.

Ces recommandations visent à améliorer l'efficacité du dispositif d'insertion professionnelle et à renforcer l'impact du programme sur l'employabilité des jeunes.

CONCLUSION

L'évaluation de l'insertion professionnelle des jeunes du programme de formation met en lumière des résultats significatifs qui permettent d'apprécier l'impact du dispositif sur l'emploi des jeunes formés. Globalement, l'étude révèle que l'accès au premier emploi est relativement rapide, avec une durée moyenne de deux mois, indépendamment de la filière, du sexe ou de la localité. Toutefois, des différences existent, notamment dans la filière Embouche, où les hommes trouvent un emploi plus rapidement (en un mois) comparativement aux femmes et aux autres filières.

L'analyse des taux d'insertion met en évidence une préférence pour l'auto-emploi, qui concerne 85,7 % des hommes et 81,6 % des femmes, soit 84,6 % des jeunes au total. Cette tendance s'explique par un marché du travail caractérisé par des opportunités limitées d'emploi salarié, mais aussi par un fort désir d'indépendance chez les jeunes formés. Cependant, cette dynamique varie selon les localités : Sikasso favorise davantage l'auto-emploi, tandis que Ségou enregistre un taux plus élevé d'emplois salariés (63,6 % contre 36,4 % à Sikasso).

En matière de revenus, la majorité des jeunes perçoivent un salaire mensuel compris entre 75 000 et 200 000 F CFA, avec des écarts selon les filières. La filière Embouche offre des opportunités de revenus plus élevés comparativement à l'Aviculture et au Maraîchage, bien que la proportion de jeunes gagnant plus de 500 000 F CFA reste faible (4,2 % seulement).

Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (47,1 %) que chez les hommes (29,1 %), traduisant une insertion professionnelle plus difficile pour elles, toutes filières confondues. Cette tendance est particulièrement marquée dans le maraîchage, où 49,7 % des femmes sont au chômage contre 33,6 % des hommes, et dans l'embouche, où l'écart est encore plus important (47,2 % des femmes contre 25,4 % des hommes). Ces disparités mettent en évidence des barrières structurelles, notamment en matière d'accès aux financements, aux ressources et aux opportunités de commercialisation, qui affectent davantage les femmes.

Les jeunes ont majoritairement accédé à l'emploi par création d'entreprise (en particulier à Sikasso, avec 89,2 % des jeunes ayant choisi cette voie) et par relations personnelles (65,2 % des jeunes ont utilisé leur réseau pour obtenir un emploi). En revanche, les canaux formels, tels que l'ANPE, l'APEJ ou les concours, restent faiblement exploités. Cette tendance traduit une dépendance aux réseaux informels et une faible structuration des services d'accompagnement à l'emploi.

L'évaluation montre que le programme de formation a contribué à une insertion professionnelle rapide, avec un taux d'auto-emploi élevé et une durée moyenne d'accès à l'emploi relativement courte. Cependant, des écarts persistent entre les sexes et les localités, nécessitant une approche plus ciblée pour favoriser une insertion professionnelle plus équitable et durable. Le renforcement des mécanismes de soutien à l'auto-emploi et l'amélioration des opportunités d'emplois salariés sont essentiels pour garantir un meilleur impact du programme sur le long terme.

ANNEXES

Annexe 1 : Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes en emploi selon le statut d'activité et la filière

Filière	Emploi salarié			Auto-emploi		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aviculture	1	2	3	40	6	46
Embouche	11	3	14	29	19	48
Maraîchage	3	2	5	21	6	27
Ensemble	15	7	22	90	31	121

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

Annexe 2 : Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes en emploi selon la filière

Filière	Homme	Femme	Ensemble
Aviculture	41	8	49
Embouche	40	22	62
Maraîchage	24	8	32
Ensemble	105	38	143

Source : Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022), ONEF 2024

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Insertion des diplômés de l'enseignement technique et professionnel au Mali-promotion 2013.*
- *Étude élargie sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali (Cohorte 2015-2018).*
- *Enquête annuelle de suivi de l'insertion professionnelle des apprenants sortis des centres de formation professionnelle appuyés par le programme MLI/022, 2020.*
- *Questionnaire Enquête insertion professionnelle à six mois (MLI/022)*
- *Termes de référence Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés dans le cadre des filières agricoles appuyées, Programme MLI/022-Formation et Insertion professionnelle.*